



CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

Procès-Verbal

**Séance publique
du
Conseil général
du
26 novembre 2010**

CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE
SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2010

-:-

L'an 2010, le vendredi 26 novembre 2010 à 9 h 30, le Conseil général s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Vincent ÉBLÉ, Président.

1 PRESENCES

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

M. Jean-Claude AGISSON,
M. Léo AIELLO,
M. André AUBERT,
Mme Lydie AUTREUX,
M. Pierre BACQUE,
M. Jacques BALLOT,
M. Jean-Jacques BARBAUX,
M. Michel BENARD,
M. Gérard BERNHEIM,
M. André BERQUIER,
M. Jean-Pierre BONTOUX,
M. Jean CALVET (jusqu'au rapport n° 6/02 inclus),
M. Bertrand CAPARROY,
Mme Anne CHAIN-LARCHE,
M. Bernard CORNEILLE,
Mme Monique DELESSARD,
M. Jean DEY,
M. Vincent ÉBLÉ,
M. Francis ELU,
M. Nicolas FENART,
M. Christian FROT,
M. Jean-Paul GARCIA (à compter du rapport n° 3/03),
M. Yves JAUNAUX,
M. Jacky LAPLACE,
M. Olivier MORIN,
M. Jean-Louis MOUTON,
Mme Paule NOURY,
Mme Michèle PELABERE,
M. François PERRUSSOT,
Mme Laurence PICARD,
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON,
Mme Danièle QUERCI,
M. Pierre RIGAULT,
M. Jean-François ROBINET,
M. Bernard RODIER,
M. Didier TURBA,
M. Lionel WALKER.

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean CALVET à M. Jean DEY (à compter du rapport n° 7/01),
M. Gérard EUDE à M. Didier TURBA,
M. Jean-Paul GARCIA à M. Christian FROT (du rapport n° 1/01 au rapport n° 3/02 inclus),
M. Jean-Jacques HYEST à M. Bernard RODIER,
M. Jean-François PARIGI à M. Olivier MORIN,
M. Dominique SATIAT à Mme Laurence PICARD,
Mme Maud TALLET à M. Jean-Pierre BONTOUX,
M. Vincent TONI à M. Yves JAUNAUX,

Le quorum étant atteint, le Conseil général a, après délibération, adopté à l'unanimité les délibérations inscrites à son ordre du jour, hormis les délibérations suivantes :

- n° 4/03 "Renouvellement de la convention tripartite entre l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, le Département, et l'EHPAD de Varreddes "Korian La Magdeleine"" qui a été retirée de l'ordre du jour en séance ;
- n° 7/01 "Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2010" qui a été adopté à la MAJORITE (23 voix POUR, 20 voix CONTRE).

Fait à Melun, le 14 janvier 2011

M. LE PRESIDENT. La séance est ouverte.

J'ai reçu les excuses d'un nombre assez important de nos collègues ce qui est inhabituel :

- Maud Tallet et Gérard Eude sont retenus par une réunion sur convocation du préfet de région, sur le pôle de la Cité Descartes concernant le dossier du Grand Paris ;
- Lionel Walker et Jean Calvet sont présents mais ils devront nous quitter vers 11 heures pour se rendre à l'invitation du préfet et du préfet de région à une réunion concernant l'aménagement du nord A 4 dans le secteur du val d'Europe ;
- Jean-François Parigi est souffrant. J'espère que ce n'est pas grave.
- Dominique Satiat et Jean-Jacques Hyst.

2 ELOGE FUNEBRE DE VICTOR PRUDHOMME

M. LE PRESIDENT. Mesdames et messieurs les conseillers généraux, chers collègues, mesdames et messieurs, c'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris, le 3 novembre dernier, le décès de Victor Prudhomme à l'âge de 95 ans. Ancien maire de Souppes-sur-Loing de 1959 à 1995, il a également été conseiller général, vous le savez, du canton de Château-Landon de 1964 à 1982.

Outre ses sincères convictions d'homme de gauche, d'humaniste et de libre penseur qui, à titre personnel, m'ont profondément marqué, je crois que chacun, ici, se souviendra de sa très forte personnalité. En effet, il n'avait pas peur d'affirmer haut et fort ce qu'il pensait. Il n'avait pas peur de faire avancer, s'il les jugeait utiles, des projets qui pouvaient déplaire à quelques-uns.

Il plaçait en toutes circonstances l'intérêt général de sa commune, de son canton et du département au-dessus de toute autre considération. Il a d'ailleurs profondément marqué Souppes-sur-Loing de son empreinte notamment du point de vue de l'urbanisme. Je pense aussi à son action déterminée dans la lutte contre les inondations, véritable malédiction séculaire pour la ville. Je pense enfin à une réalisation qui lui tenait tout particulièrement à cœur à Souppes : le parc de l'Emprunt et la base de loisirs dotée du « Pavillon bleu » qui accueillent 60 000 visiteurs par an.

En plus de trois décennies de gestion municipale, dans cette période majeure de l'histoire de la Seine-et-Marne où notre territoire a vu sa population doubler, où de nombreux habitants de la petite couronne sont venus s'installer dans des secteurs encore très marqués par l'identité rurale, il a parfaitement accompagné la transformation radicale de la commune en contribuant à la doter de nombreux services tels que collège, foyer ou gymnase.

Je n'ai pas eu l'occasion de le croiser ici dans l'assemblée. Mais comme ancien élu, je l'ai vu à quelques reprises. Je me souviens en particulier des rencontres annuelles de la CADAL, présidée par Jacques Ballot ou Christian Frot jusqu'en 2004 et par François Perrussot aujourd'hui. Il venait à notre invitation.

Au-delà de son action publique qui a marqué, je tiens à évoquer l'homme. Victor Prudhomme était une personnalité de grande qualité. Vétérinaire de campagne cultivé et attachant, il a reçu de nombreuses distinctions dont celles d'officier dans l'ordre des Palmes académiques, de la Légion d'honneur et de l'ordre du Mérite.

Il était également écrivain avec deux ouvrages où il raconte avec pudeur et humour des moments de sa vie personnelle et professionnelle. La Boutique du Maréchal Thesey-Saint-Martin évoque ainsi sa courageuse évasion d'Allemagne pendant la guerre.

Aujourd'hui, je souhaite donc saluer la mémoire d'un élu du peuple, d'un élu de terrain dévoué. Je salue également une personnalité passionnante aux multiples facettes. Aussi, permettez-moi d'avoir une pensée émue pour ses proches dont certains sont parmi nous ce matin. Accompagnez de deux de nos anciens collègues, Michel Vallier et Robert Le Foll que je salue.

En hommage à Victor Prudhomme, je vous propose une minute de silence.

(Mmes et MM. les conseillers généraux se lèvent et observent une minute de silence.)

M. LE PRESIDENT. Je vous présente les membres de la famille de Victor Prudhomme : Violette Barré (?) sa compagne, Jeanne Prudhomme sa fille, Geneviève Legeais (?) son ex-épouse, Frédéric Prudhomme son petit-fils médecin à Souppes, Diane Prudhomme sa petite fille. Je les remercie de leur présence.

3 DOCUMENTS

M. LE PRESIDENT. Vous avez sur vos pupitres quelques documents :

- le guide des sports 2010/2011 ;
- la Lettre du sport de novembre 2010.

4 CALENDRIER

M. LE PRESIDENT. La prochaine commission permanente se réunira le lundi 6 décembre 2010 à 10 heures 30.

La prochaine séance publique aura lieu le vendredi 17 décembre à 9h30. Les commissions techniques se réuniront le lundi 13 décembre à partir de 10h30 et la commission des finances le mercredi 15 décembre à 9h.

5 AGENDA

M. LE PRESIDENT. Je vous indique les dates de diverses manifestations pour vos agendas :

- samedi 27 novembre à partir de 14h, journée départementale de la solidarité internationale à Melun ;
- lundi 29 novembre à 11h, inauguration de la déviation de Brie Comte Robert ;
- lundi 29 novembre à 14h, conférence autour de la prévention et de la protection de l'enfance de la MDS de Roissy, à Pontault-Combault ;
- lundi 29 novembre à 14h, colloque TIC, à Villaroche (musée Safran) ;
- mardi 30 novembre de 9h30 à 17h, colloque sur la périnatalité, à Brie Comte Robert ;
- mardi 30 novembre à 13h30, inauguration d'un chantier d'insertion, sur le site de Disney à Marne la Vallée ;
- vendredi 3 décembre, réunion publique sur le Grand Paris à Champs-sur-Marne ;
- samedi 4 décembre à 11h, lancement de l'ouvrage « Objets d'art, quelle histoire », à Dammarie-les Lys aux archives ;
- mardi 7 décembre, à 18h30, rencontre annuelle du sport, à Brie Comte Robert (Safran) ;
- jeudi 9 décembre à 11h, inauguration ENS « les TUFs » à Vernou-la-Celle ;
- samedi 11 décembre à 13h30, renouvellement du CJ77, assemblée plénière à l'hôtel du département ;
- mardi 14 décembre toute la journée, visite cantonale à Lorrez-le-Bocage ;
- jeudi 16 décembre toute la journée, forum sur les politiques de prévention médico-sociale organisé par la MDS de Lagny au SAN du Val d'Europe.

Mme CHAIN-LARCHE. Puisqu'on est sur le calendrier prévisionnel des réunions, n'oubliez pas les déjeuners électoraux que vous organisez canton par canton, dans cette institution que je croyais démocratique. J'ai eu une drôle de surprise qui ne m'a pas été annoncée à la séance du 15 octobre. Lundi dernier entre deux commissions, je suis sortie pour déjeuner. Je me suis trouvée devant des maires et d'autres personnes de mon canton en présence de la candidate PS, mon adversaire. Ces personnes avaient été invitées par votre cabinet, par mail, soi-disant pour discuter des problématiques du canton dont elles sont les acteurs. Elles sont venues volontiers, s'imaginant que j'allais déjeuner avec elles. Malheureusement, je n'étais pas invitée à une réunion que je qualifie d'électorale. Personne n'est dupe. Ces personnes ont été très surprises que je n'ai pas été prévenue et de ne pas avoir été invitées pour la bonne raison.

Quand vous êtes venu en visite cantonale le 20 mai dernier dans mon canton, vous avez produit à grands frais, un petit film où je ne figure pas ; pas plus d'ailleurs que sur le triptyque que vous avez présenté, ce qui en a choqué plus d'un aussi.

Président, un tel déni de démocratie ne peut pas vous être d'une grande utilité. Il choque bon nombre d'entre-nous. Je laisse le soin à mes collègues de vous en parler aussi. Mais j'aimerais avoir des explications.

M. LE PRESIDENT. Chère Anne, je vais vous en donner bien entendu.

Vous semblez commettre une légère confusion en parlant de réunion électorale alors qu'il s'agit d'un déjeuner à mon invitation. Je suis encore en capacité de déjeuner avec qui je souhaite pour évoquer les sujets qui me conviennent. Cette opération a été conduite sans mobiliser le budget du conseil général. Ce repas m'est facturé de façon personnelle.

Concernant la sortie cantonale, il s'agit d'une opération officielle du conseil général qui n'est pas du tout de même nature. Si d'aventure, vous figuriez dans ces documents, ils pourraient à juste titre, être considérés comme assurant la valorisation de votre travail de conseillère générale et figurer dans vos comptes de campagne ce qui conduirait immanquablement à une inéligibilité d'un an. Sur le conseil d'un avocat spécialiste, je sais ce que nous pouvons faire ou non pour respecter très strictement les obligations légales en la matière. Pour vous comme pour les autres, dans les cantons de la majorité comme de l'opposition, la position est la même. Pour les documents réalisés dans des cantons où le conseiller général est de la majorité, c'est pareil. Il n'y a pas de valorisation du conseiller général local car cela constituerait un risque tout à fait certain pour la commission nationale des comptes de campagne et le juge de l'élection, qui pourrait conduire à l'invalidation.

Mme CHAIN-LARCHE. Et le déjeuner ?

M. LE PRESIDENT. Je déjeune avec qui je veux. Je ne suis pas dans une opération institutionnelle du conseil général. Vous avez croisé mes invités. Je déjeune tous les jours au conseil général ou à l'extérieur, avec beaucoup de Seine-et-Marnais. Je fais comme bon me semble sur ce point.

Mme PICARD. Dans votre agenda vous avez omis votre déplacement le 1^{er} décembre à La Ferté-sous-Jouarre pour inaugurer un morceau de giratoire le matin et l'après-midi pour la labellisation du planning familial. On n'est pas aveugle et complètement idiot. Ça ne sert à rien de nier que ces déplacements sont quand même un tout petit peu orientés. On n'est pas parano mais quand même...

M. LE PRESIDENT. Je vous rappelle Laurence que nous comptons 23 cantons renouvelables, plus de la moitié du département. Vous ne voudriez pas que pendant l'année qui précède le renouvellement électoral, tous les trois ans pour l'instant, je m'interdise de me rendre dans plus de la moitié de notre territoire. J'irai à La Ferté-sous-Jouarre puis à Lorrez-le-Bocage qui n'est pas renouvelable, le 14 décembre...

Mme CHAIN-LARCHE. C'est bien le seul président. Tous les autres sont renouvelables On est très content car on voit que notre avenir vous tient à cœur. Je vous remercie beaucoup de veiller à ma place sur mes comptes de campagne. Personne n'est dupe président, et pas les personnes invitées. Elles ont franchement eu l'impression de s'être fait avoir.

M. AGISSON. Les affiches que vous collez pour annoncer les réunions cantonales de plusieurs candidats PS, qui les payent ?

M. LE PRESIDENT. C'est les comptes de campagne. C'est les formations politiques. Je me suis rendu dans les deux cantons de Meaux dont l'un n'est pas renouvelable comme vous l'aurez remarqué. Notre ami Olivier Morin a un très joli portrait photographique collé sur les murs de tout le canton. Les élections sont en mars. On peut attendre les 15 jours qui précèdent, pour la campagne.

M. MORIN. Président c'était pour vous accueillir avec le sourire.

M. LE PRESIDENT. Je l'ai pris comme tel Olivier. J'en étais ravi.

M. MORIN. Il n'y avait pas de sigle politique dessus. Vous l'aurez remarqué.

M. LE PRESIDENT. C'est la vie politique. La démocratie nécessite que nous nous adressions à nos concitoyens.

6 NOUVEAUX ARRIVANTS

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues, je veux vous présenter deux nouveaux arrivants dans les services départementaux depuis notre dernière séance.

Christophe Dernbach a été nommé le 1^{er} novembre en qualité de directeur adjoint de l'enfance au sein de la DGAS. Nous le remercions car c'est une belle responsabilité qu'il a accepté d'assumer.

Jacques Place a été promu le 1^{er} novembre en qualité de sous-directeur de l'eau. Il était déjà dans nos services. C'est une évolution de carrière par promotion interne.

Je le remercie de faire avec le conseil général ce bout de chemin professionnel. Nous lui souhaitons une parfaite insertion dans ses nouvelles responsabilités.

7 PROCES-VERBAUX

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues vous avez reçu avec les rapports de cette séance, les procès-verbaux des séances publiques des 24 septembre 2010 et 15 octobre 2010. Vous en avez tous pris connaissance.

Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je les mets aux voix

Ces procès-verbaux sont adoptés.

8 DESIGNATION

N° 0/01

M. LE PRESIDENT. Nous devons désigner les conseillers généraux appelés à siéger à la conférence de territoire du territoire de santé de Seine-et-Marne. Cela découle d'une décision récente de l'agence régionale de santé qui a arrêté le périmètre des différents territoires de santé de l'ARS. Elle a considéré que la Seine-et-Marne devait constituer un seul territoire.

Je vous propose de désigner deux titulaires et deux suppléants.

Les candidats titulaires sont M. Bernheim et Mme Autreux et les candidats suppléants MM. Jauniaux et Garcia.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? ...

Je mets aux voix ces candidatures.

Ces personnes sont désignées.

9 VŒU RELATIF AU FINANCEMENT DES ALLOCATIONS UNIVERSELLES DE SOLIDARITE

M. LE PRESIDENT. Ce vœu a été déposé par Didier Turba au nom du groupe des élus socialistes et républicains. Il va le présenter.

M. TURBA. Monsieur le président, mes chers collègues je vous donne lecture de ce vœu :

« **CONSIDERANT** que les départements représentent l'échelon le mieux adapté pour promouvoir et mettre en œuvre la solidarité des hommes et des territoires,

« **CONSIDERANT** que les inquiétudes sont grandes quant à la dégradation des finances départementales liée au dynamisme des allocations universelles de solidarité versées pour le compte de l'Etat,

« **CONSIDERANT** les rapports publics sur les finances départementales attestant de la singularité des départements qui doivent verser trois allocations universelles de solidarité (APA, PCH, RSA) pour le compte de l'Etat, sans avoir de maîtrise sur elles, et dont l'évolution reste dynamique,

« **CONSIDERANT** que les départements ne peuvent accepter de diminuer l'investissement public local pour assurer la solidarité nationale,

« **CONSIDERANT** la résolution finale du Congrès de l'Association des Départements de France adoptée à l'unanimité par les 102 Présidents de Conseils généraux pour une réelle adaptation des politiques aux territoires et une véritable coordination des politiques publiques de l'Etat et des collectivités territoriales,

« L'Assemblée départementale,

« **RAPPELLE** que le département de Seine-et-Marne est disposé à participer à l'élaboration de solutions concourant au financement durable des trois allocations universelles de solidarité, pour peu que le Gouvernement soit guidé par le même objectif,

« **SOUHAITE** qu'un véritable débat se tienne au Parlement pour que les enjeux de la solidarité nationale soient posés.

« **REAFFIRME** sa volonté de voir mettre en place une réelle péréquation entre les territoires. Péréquation passant par une réflexion sur l'attribution des dotations d'Etat comme par une meilleure répartition des ressources fiscales et parafiscales des départements entre eux,

« **DEMANDE** l'ouverture de véritables négociations avec le nouveau gouvernement sur le financement des trois allocations de solidarité nationale. »

Dans le cadre de la préparation du budget 2011, l'écart, entre les recettes attribuées pour faire face à ces dépenses de l'APA, de l'APCH et du RSA et les dépenses réelles constatées, est de plus de 90 M€. On voit bien le véritable problème posé aux départements. Nous ne sommes pas les plus

touchés. Pour d'autres, la situation est bien plus grave. Il est temps que cela soit pris en compte. Le reste, des scories de la décentralisation, pourrait alors être effacé. Là je ne parle qu'à titre personnel.

Nous enverrons ce vœu aux autorités du pays.

M. BALLOT. Le groupe USM se rallie sans problème à ce vœu. On s'est déjà exprimé en commission des finances sur ce point.

Pour négocier, il ne faut pas se fâcher donc je propose de supprimer dans le texte : « ...pour peu que le Gouvernement soit guidé par le même objectif, »

M. TURBA. Au nom du groupe socialiste, je n'y vois pas d'inconvénient majeur.

M. LE PRESIDENT. Si c'est le prix de l'unanimité, cela nous va. Ce texte est mot pour mot, celui adopté en conclusion du dernier congrès de l'ADF, à l'unanimité des participants.

M. BALLOT. On n'est pas obligé de s'aligner.

M. LE PRESIDENT. Absolument Jacques. On va vous donner satisfaction.

M. BALLOT. C'est très aimable à vous monsieur le président.

M. TURBA. Au-delà de la satisfaction du groupe USM, il est important que notre assemblée s'exprime d'une seule voix avec tous les départements. Le sujet est suffisamment grave.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le vœu ainsi amendé.

Il est adopté amendé à l'unanimité.

10 EXAMEN DES RAPPORTS

N° 1-01

M. LE PRESIDENT. Nous avons 47 rapports à examiner. Nous recevons vers 12 heures 30 – 13 heures des partenaires pour une inauguration dans le hall. Je vous invite à la concision pour examiner nos rapports dans la matinée ce qui n'est pas gagné.

M. AIELLO, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1-02

M. CAPARROY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. La candidature de ce C3D avait été retenue le 28 janvier 2008 par l'assemblée départementale.

Tirant profit de l'expérience de son C.L.A.I.R., la communauté de communes du pays de l'Ourcq a souhaité, en concertation avec les services départementaux, baser son C3D sur une véritable démarche de développement durable et mettre en place des actions autour de 5 axes de développement :

1 – le développement de l'offre en termes d'activités culturelles et sportives autour d'équipements structurants à créer,

2 – le développement touristique,

3 – le développement économique et l'emploi,

4 – l'action sociale, l'accueil « petite enfance », l'insertion et la santé,

5 – le logement, le transport et l'accès aux technologies numériques.

Coiffant cet ensemble, une action a été immédiatement engagée, le recrutement d'un agent de développement durable pour veiller à ce que l'ensemble des actions qui seraient mené dans le cadre de ce C3D s'inscrive bien dans cette perspective.

Pour le premier axe, une action est envisagée, un équipement culturel communautaire avec une étude de faisabilité et d'opportunité, la possibilité d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et la réalisation dans le cadre de ce contrat.

Axe 2 :

Action 3 : Recrutement d'un chargé de mission tourisme, anticipé en février 2009.

Action 4 : Structuration de l'offre touristique autour du canal de l'Ourcq qui s'inscrit dans le schéma départemental du tourisme 2009-2013.

Axe 3 :

Action 5 : Création de la 2^{ème} tranche de l'hôtel d'entreprises. Il est prévu la réservation de bureaux pour l'hébergement test d'un télé-centre destiné aux télétravailleurs. C'est une initiative intéressante au niveau départemental.

Action 6 : Etude sur le commerce local.

Axe 4 :

Action 7 : Recrutement d'un conseiller en économie sociale et familiale.

Action 8 : Réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Action 9 : Création d'une halte-garderie déconcentrée – recrutement de deux agents et acquisition d'un véhicule.

Axe 5 :

Action 10 : Recrutement d'un chargé de mission Transport-Logement.

Action 11 : Elaboration d'un Programme Local de l'Habitat.

Action 12 : Démonstrateur Eco-bâtiment.

Action 13 : Etude sur les déplacements ruraux et mise en place du transport à la demande.

Action 14 : Acculturation du public aux technologies de l'information et de la communication.

Voilà tout ce qui sera développé entre 2010 et 2014.

Selon les critères de l'assemblée, le montant de la subvention est de 1 337 600 €.

Ce contrat est l'aboutissement de longues négociations, fructueuses, dans lesquelles les intérêts du territoire et ceux du département ont été conjugués pour aboutir à ce programme.

Avis favorable de la commission.

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Francis Elu.

M. ELU. Je me félicite de ce contrat C3D. Au départ c'était un peu un inventaire à la Prévert. L'équipe de la communauté de communes du pays de l'Ourcq et la nôtre se sont réunies. Elles ont réalisé un travail absolument formidable pour élaborer ce contrat dont on ne peut que se féliciter. Je remercie tous ceux qui ont travaillé sur ce document.

Je veux insister sur un point. Le canton de Lizy-sur-Ourcq est très défavorisé au plan médical. On a une chance inouïe à Crouy-sur-Ourcq, une équipe médicale et péri-médicale a créé une

association en capacité de faire une maison de santé pluridisciplinaire à Crouy. C'est une grande chance pour nous.

Très récemment, il y a eu un avis positif du FICS sur ce projet. Crouy est un peu à l'extérieur mais c'est vraiment une chance parce que ça amène des médecins, tout un personnel médical et péri-médical important dans ce secteur.

Il faudrait profiter de ce contrat C3D pour pousser un tout petit peu plus loin le curseur, pouvoir mettre à Lizy ou aux environs un pôle de santé. Dans l'évolution de ce contrat C3D il faut que nous prenions cela en charge car cet avis positif est une chance ainsi que cette installation qui devrait se faire. Il faut pousser le curseur pour trouver une solution dans un canton très défavorisé.

Je remercie toutes les équipes pour tout ce qui a été fait. J'espère que nous parviendrons sur le plan médical à une solution très importante.

M. CAPARROY. Même si l'action elle-même que vient de décrire Francis Elu n'est pas inscrite dans le C3D, la réflexion sera menée pendant la durée de sa réalisation. Il est prévu à un moment donné un comité de suivi pour faire le point. Si la réflexion a débouché sur la volonté de réaliser ce qui a été présenté, on pourra réorienter éventuellement les crédits non utilisés sur cette action.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 1-03

M. CAPARROY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. C'est un sujet qu'on a déjà abordé plusieurs fois. En vue de son aménagement numérique, le département a attribué le marché pour la réalisation d'une étude de piquetage sur le territoire seine-et-marnais. Il a été proposé, en cohérence avec le réseau existant, à onze structures intercommunales de profiter du marché passé par le département pour faire effectuer une étude de piquetage fin de leur territoire.

C'est dans ce cadre que la communauté de communes des deux fleuves a délibéré pour solliciter une étude de piquetage fin sur ce territoire. Aujourd'hui 13 structures intercommunales ont bénéficié de ce dispositif.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. CAPARROY. A tous ceux qui ne pourront pas participer au colloque de lundi, j'indique que ces études permettent de déterminer un schéma départemental d'aménagement numérique cohérent. Elles vont donner un cadre aux initiatives qui pourront être prises sur le territoire. Elles éviteront des initiatives dans tous les sens qui ne déboucheraient sur rien. Si ce n'est pas un cadre départemental, les réseaux ne trouveront pas des opérateurs pour les exploiter.

M. LE PRESIDENT. M. le directeur général des services ajoute : « Et des financements de l'Etat qui sont conditionnés à l'existence d'un schéma de cohérence qui à une exigence technique. »

M. DEY rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Les grands lacs de Seine se proposent d'acquérir le statut d'E.P.T.B. Leur objectif est d'écarter les crues éventuelles qui risquent de nuire à Paris et à la petite couronne et de maintenir les débits d'étiage de la Seine et de la Marne.

La finalité d'un E.P.T.B. est de faciliter à l'échelle d'un bassin ou d'un sous-bassin hydrographique la prévention des inondations, la gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que la préservation des zones humides.

Sur ce bassin de Seine amont, la mise en place d'un ou plusieurs E.P.T.B. est extrêmement intéressante. L'examen de la proposition des grands lacs de Seine d'acquérir le statut d'E.P.T.B. comporte un certain nombre de points à éclaircir en particulier au niveau du mode de gouvernance de ce futur E.P.T.B. et de son financement.

Il nous est proposé de donner un avis défavorable sachant que la commission des finances a déposé un amendement.

M. LE PRESIDENT. Jacques Ballot va nous présenter cet amendement qu'il a proposé.

M. BALLOT. Il concerne l'article 2 du projet de délibération qui se lirait comme suit : « demande que, préalablement à la création d'un E.P.T.B., une véritable concertation élargie soit mise en place, afin de définir le ou les périmètres concernés, les missions, les aspects financiers et le moyen de gouvernance ».

Il peut être créé plusieurs E.P.T.B. C'est très délicat d'être pieds et poings liés avec les bassins réservoirs. Ça peut avoir une très grosse incidence financière. Actuellement nous ne payons rien pour les barrages réservoirs. On risque d'avoir une grosse partie des travaux à faire.

M. LE PRESIDENT. Nous allons entendre les avis des commissions.

M. BERQUIER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Avis conforme.

Mme PELABERE, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Avis conforme.

M. TURBA suppléant M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. ELU. Je me suis rendu à l'Entente Marne avec Pierre Rigault. Le problème a été abordé. L'ensemble des départements est sur la même ligne que la nôtre sauf la Haute-Marne qui a voté pour mais le délégué présent a voté contre. Il faut plus de concertation sur le sujet.

M. RIGAULT. On était tous sur la même longueur d'onde. La Haute-Marne a voté pour mais avec tellement de réserves que le délégué a pu suivre pour que ce soit un vote à l'unanimité.

L'Entente Marne n'était pas concernée par l'avis puisque ce sont les départements qui sont sollicités. Elle a quand même pris position et a fait acte de candidature pour être établissement public. Il en faudrait un pour chaque rivière.

Il y a beaucoup de non-dits dans les éléments qui amènent à dire non au niveau de l'Entente Marne. Depuis 27 ans elle fait le travail. On voyait mal comment du jour au lendemain, un établissement géré par les quatre départements, Paris et la toute petite couronne, viendrait nous donner des ordres pour ce qu'il y a à faire sur notre territoire. On tient à garder une certaine autonomie dans nos décisions. Le travail réalisé est important. Tous les ans la Seine-et-Marne donne 1,8 M€ dans les investissements sur la rivière Marne.

Nous souhaitons de nouvelles discussions. Tous ceux qui peuvent être candidats doivent pouvoir se manifester sans qu'on nous amène un candidat que personne n'attend.

M. DEY. Tout en étant d'accord sur le fond, on peut formuler l'avis de façon légèrement différente. Personne n'est contre la mise en place d'un ou plusieurs E.P.T.B. Les modalités proposées dans le cadre de cet E.P.T.B. nous font prendre un peu de distance. Pour garder son autonomie, il faut le dire autrement. La concertation est nécessaire pour organiser la solidarité amont/aval qui existe bien dans le cadre de l'Entente Marne mais qui n'est pas définie clairement dans cet E.P.T.B. Les investissements sont à faire en amont et les bénéficiaires sont retirés en aval.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération amendé.

Il est adopté amendé.

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Le réseau départemental de surveillance des eaux superficielles vient en complément des réseaux officiels (Agence de l'eau Seine – Normandie – Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) afin de compléter les connaissances de la qualité des eaux superficielles des cours d'eaux principaux, de vérifier l'impact des investissements réalisés dans le cadre du Plan Départemental de l'Eau et de définir les priorités d'action pour atteindre les objectifs de qualité définis dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau. L'Agence de l'eau Seine – Normandie s'est associée à sa mise en œuvre et ce partenariat se traduit par un projet de convention dont l'approbation est proposée.

Cette convention est très proche de celle signée en 2009. Elle actait la composition du réseau départemental de surveillance et elle cadrerait l'action des deux signataires.

Cette convention constitue l'annexe du projet de délibération jointe au présent rapport. Elle est encore une fois proposée avec une durée d'engagement d'un an.

A partir de 2012, elle sera potentiellement conclue pour une durée de trois ans afin d'être en conformité avec les engagements de l'A.E.S.N., avec certains prestataires.

En outre, l'A.E.S.N. est disposée à subventionner à hauteur de 50 % du montant T.T.C. des dépenses engagées, l'ensemble des prestations assurées par les services de la D.E.E. et du laboratoire départemental. Avec un coût estimé à 221 014 T.T.C., cela conduit à une subvention de 110 507 €.

Il est proposé d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport, d'approuver la poursuite du réseau de surveillance complémentaire d'intérêt départemental et d'approuver la convention de partenariat avec l'agence de l'eau Seine-Normandie. On solliciterait l'aide financière de cette agence.

Avis favorable de la commission.

M. DEY. L'action du département s'inscrit dans un cadre européen de la reconquête de la qualité des eaux de surface à l'horizon 2015 ou 2027. Pour pouvoir reconquérir la qualité, encore faut-il pouvoir mesurer l'état des lieux aujourd'hui. Cela n'est possible que grâce à l'intervention du département et du laboratoire d'analyse de l'eau qui n'analyse plus les eaux potables suite au décret d'application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Il a été réorienté vers la connaissance du milieu naturel grâce aux subventions de l'agence de l'eau. Aujourd'hui il va permettre d'élaborer un schéma départemental de l'assainissement puisqu'on pourra dimensionner les stations d'épuration et établir leurs performances par rapport au milieu naturel ce qui est bien leur objectif initial. Cela va dans le sens de la directive européenne sur l'eau. C'est extrêmement important dans la mise en œuvre.

M. LE PRESIDENT. Merci Jean pour cet éclairage.

M. WALKER. Il doit y avoir un décalage entre les chiffres de la carte et ceux du tableau. Je prends l'exemple du n° 74 qui est Perthes sur la carte et Ozouer dans le tableau. Il faut vérifier.

M. LE PRESIDENT. Nous en prenons note.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. BERQUIER, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. La communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire souhaite préserver les espaces agricoles et naturels de son territoire en s'engageant dans la création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains. A cet effet, une convention cadre tripartite a été signée en 2009 entre le département, l'agence des espaces verts de la région d'Ile-de-France et la CA Marne-et-Gondoire. Cette dernière a été désignée maîtresse d'ouvrage de l'étude sur le PPEANP ; toutefois le département demeure compétent pour la création du périmètre. C'est pourquoi il est proposé la mise en place d'une convention formalisant le soutien financier du département à la CA dans le cadre de cette compétence.

Vous avez le rappel du contexte du projet et la proposition d'une convention fixant le soutien technique et financier du département à la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire.

Le département s'engage à soutenir techniquement la communauté d'agglomération à tous les stades de l'étude, en participant notamment aux comités de pilotage, comités techniques et groupes de travail en lien avec le projet. Deux élus du département, Jean Dey et Jean Calvet, ont été désignés pour participer aux comités de pilotage de l'étude.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. DEY. Encore un rapport qui paraît bien technique, la mise en place d'un PPEANP pour une communauté de communes. C'est une compétence réservée aux départements. Seulement trois en France sont engagés dans cette démarche et la Seine-et-Marne est la plus engagée. La sauvegarde d'une agriculture viable économiquement en secteur périurbain est une question qui se pose avec une grande acuité chez nous. Nous devons être le chef de file de cela.

Il reste à définir le périmètre global donc la zone de périurbanité la plus importante dans notre département. Ce sera éventuellement l'étape suivante.

M. BALLOT. Le groupe USM s'abstiendra sur ce rapport dans la droite ligne de ce qui s'était passé en 2007. Je suis un peu inquiet pour la délimitation de la zone puisque notre collègue Jean Dey nous a déclaré que toute la Seine-et-Marne méritait d'y être. Je surveillerai ça de près.

M. LE PRESIDENT. A l'exception du canton de Chelles ville et de celui de Pontault-Combault... Encore que... Dans mon canton il n'y a plus d'agriculteur. Nous avons mangé le dernier en 1986. Il était maire de Lognes, Paul Mangeot, paix à son âme.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Le groupe USM s'abstient.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

N° 2-01

M. ELU, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Ces créations d'emplois sont limitées au strict nécessaire.

Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 2-02

M. ELU, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 2-03

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Il est proposé de renouveler les conventions conclues avec le BTP, le restaurant interadministratif de Melun et le restaurant administratif de la préfecture de Seine-et-Marne par l'intermédiaire desquelles le département met en œuvre son action sociale en faveur des agents départementaux en matière de restauration. Ces conventions définissent le cadre de la participation du département au prix du repas et au fonctionnement des associations gérantes.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Merci pour nos agents.

N° 2-04

Mme NOURY, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel.
(*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 2-05

M. LAPLACE, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Il s'agit d'indemniser les 54 membres du collège des citoyens du conseil participatif sur la base du dernier arrêté applicable aux agents de la fonction publique. On a déterminé 8 forfaits de remboursement s'appliquant en fonction du lieu de la réunion publique à laquelle a participé le citoyen. Vous avez la liste annexée.

Avis favorable de la commission.

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 2-06

Mme PELABERE, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Le présent dossier a pour objet la signature d'une convention de partenariat avec sept collectivités afin de définir les conditions de création d'une communauté d'intérêt autour de trois logiciels libres : CapDémat, plateforme de téléservices, Sématic, gestionnaire de site internet et Angelus, gestionnaire d'identité. Cette convention est un préalable à la création d'une structure ad hoc permettant juridiquement la mutualisation des coûts, une évolution stratégique, fonctionnelle, technique et partagée de ces outils.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. BENARD, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Le présent dossier a pour objet l'acquisition par le département, auprès de la commune de Vulaines-sur-Seine, d'une parcelle située sur le territoire de cette commune au prix de 300 000 €. Elle représente une surface de 440 m² sur deux niveaux, cadastrée A n° 3231.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme mais nous nous sommes interrogés sur le bien-fondé de cette acquisition. On achète un bâtiment en plus ou moins bon état qui n'est pas adjacent à notre propriété. Il y aurait un passage entre les deux. On ne sait pas quelle est la vocation de la parcelle de séparation des deux bâtiments.

On achète une parcelle complètement enclavée. Il y a des propriétés de tous les côtés même en bordure du quai. Je suppose que nous aurons un droit de passage. Personnellement, je me demande s'il n'aurait pas été plus opportun de discuter pour avoir une parcelle longeant notre terrain pour construire dessus.

M. LE PRESIDENT. Je n'ai pas de réponse à cette question. Je ne sais pas si les services peuvent nous éclairer.

M. WALKER. La parcelle est bâtie. La commune est maîtresse d'ouvrage. Cette partie restera publique en lien avec le port fluvial juste en face. Ce musée a un gros problème d'accueil du public. Les personnels travaillent dans les combles. On a besoin de plus de place. L'aménagement entre les deux semble la seule solution aujourd'hui pour donner un peu de sens à l'accueil du public. La surface est importante pour accueillir le public et loger le personnel.

M. BALLOT. Il n'est pas indiqué dans le mémoire que le reste de la parcelle est public. On ne sait jamais ce qui peut se passer.

M. WALKER. Aujourd'hui c'est une propriété communale. C'est à conforter avec un outil juridique. C'est bien dans la volonté politique du maire aujourd'hui de créer. Il y a des espaces de restauration, un port fluvial. Tout un ensemble va servir de pôle public. C'est pourquoi le maire nous a contactés.

M. LE PRESIDENT. J'ai moi-même hésité compte tenu de nos tensions budgétaires car c'est une certaine somme. J'ai accepté dans la mesure où je considère cette opération comme conservatoire. Il ne s'agit pas de nous inscrire dès aujourd'hui dans une perspective d'aménagement dont nous n'avons pas la capacité. Nous préservons l'avenir. L'ensemble foncier mitoyen du musée était à céder. La commune a souhaité l'acquérir mais elle ne pouvait pas tout payer. Elle nous a demandé si nous étions intéressés pour une part. C'est dans cet esprit que je propose cette acquisition. Encore faut-il que ce soit possible durablement. Il faut s'assurer que la parcelle n'est pas enclavée et qu'elle permettra d'assurer à terme un meilleur fonctionnement de notre musée.

M. TURBA. Suite à ce débat, je me demande s'il est vraiment urgent de décider.

M. LE PRESIDENT. On a pris des engagements qui ne sont pas formels puisque ce n'est pas voté mais ça mettrait la commune en difficulté si on n'achetait pas.

M. TURBA. Encore faut-il que cet achat soit efficient et utile. Je ne pense pas que ce soit urgent de décider aujourd'hui. Il faut vérifier certains points.

M. WALKER. Quand ça arrive en séance, les questions posées ont été résolues. On n'achète pas n'importe comment. Dans cette démarche il y a une opportunité à saisir. Figurer le bien, cela ne se retrouvera pas. Ce dossier ne tombe pas du ciel.

M. LE PRESIDENT. On peut toujours considérer le verre à moitié vide ou à moitié plein. On peut estimer que le flux de visiteurs est insuffisant pour justifier un investissement. Si on ne réalise pas l'investissement, on ne pourra pas dynamiser l'équipement utile culturellement. On a discuté avec la commune qui a acquis l'ensemble parce que nous étions disposés à modérer leur investissement par une acquisition départementale d'une partie de l'ensemble. Il est clair qu'à terme pour la ville, il y aura un équipement public départemental lié au musée.

Je vous propose d'aller au bout de cette affaire qui entre dans le domaine privé du département. Ce que nous achetons aujourd'hui, nous pouvons toujours le revendre demain ou après-demain. Nous avons un actif immobilier, une parcelle importante proche de la Seine ayant une valeur objective.

M. ROBINET. Il y avait là une entreprise du bâtiment qui déparait le paysage. Elle a accepté d'aller dans la zone d'activités de Samoreau-Vulaines. C'est une opportunité qu'il serait malheureux de ne pas saisir. Elle pourrait se vendre beaucoup plus cher sur le marché de la construction.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 2-06

M. CAPARROY. J'ai laissé passer le mémoire n° 2-06 sans faire de remarque alors que je voulais attirer votre attention sur l'importance de la décision prise pour les usages qu'elle va nous permettre de développer. C'est dans l'esprit de mutualisation et de mise en commun des expériences menées sur l'ensemble du territoire. C'est porteur en même temps d'économie puisqu'il s'agit du développement de logiciels libres et d'usages qui ont apporté la preuve sur d'autres territoires de leur efficacité et de leur utilité pour les citoyens. Merci d'avoir adopté ce rapport.

M. BERQUIER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie.
(*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. C'est un dossier extrêmement important. On pourrait croire a priori que ce prolongement à l'ouest du RER E ne concerne pas la Seine-et-Marne alors qu'il aura des conséquences importantes pour notre territoire. Les usagers seine-et-marnais n'ont pas vocation à rester dans un huis-clos départemental. Ils doivent pouvoir accéder à l'ensemble des offres franciliennes. Des effets de reports se réaliseront entre l'infrastructure RER A et ce nouveau RER E permettant d'accéder au pôle d'emplois extrêmement important du secteur de la Défense et au-delà. Nous avons tout à fait intérêt à cette évolution des réseaux de transport.

C'est aussi l'occasion pour nous de parler des évolutions que nous souhaitons à l'est. C'est dans cet esprit qu'a été rédigé le présent avis.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

M. BARBAUX. Je veux remercier l'assemblée départementale pour ce soutien et vos services pour la qualité du mémoire. Je salue votre action monsieur le président, comme vice-président du STIF sur ce dossier. Pour Val Bréon il est très important et permettra d'arrêter l'asphyxie de Tournan. Cela donnera une nouvelle offre de transport collectif jusqu'à l'est du département. Ce projet est pour nous déterminant pour le projet d'extension de Val Bréon. Dans le cadre des 125 à 150 hectares qui nous seront octroyés par le SDRIF au nord de la voie Paris-Coulommiers, le positionnement de cette gare d'un nouveau genre, que nous souhaitons, est important. Il est de nature à faire changer les investisseurs y compris dans les communes environnantes. Nous travaillons beaucoup sur ce dossier. Nous sommes favorables au démarrage d'études pour agir dans le cadre du SCOT que nous envisageons de faire avec les sources de l'Yerres et Val Bréon.

M. LE PRESIDENT. La convergence de nos analyses au-delà de nos différences politiques, a été utile pour faire avancer ce dossier. Il faut absolument que l'on conserve ce consensus. J'ai la crainte que l'entrée dans une définition plus précise des choses avec une localisation précise, une organisation physique etc. porte en germe des risques de dissension alors que c'est par le consensus qu'on arrive à emmener l'ensemble des partenaires institutionnels, des financeurs et les exploitants du réseau dans un dossier convenant aux uns et aux autres. Dans tous les cas la raison l'emportera.

M. MORIN. Il y a un élément important, le prolongement du RER E jusqu'à Meaux et l'agglomération meldeuse. C'est un avis du département que je partage totalement mais il y a un débat public concernant le RER à l'ouest. Comment saurons-nous que notre avis est pris en considération pour qu'on puisse vous aider par nos démarches éventuelles ?

M. LE PRESIDENT. Pour le moment on est dans le débat public. Après il y aura une enquête publique qui n'est pas de même nature. Le débat public est conduit dans le cadre d'une commission nationale qui tirera les conclusions de ce qui ce sera dit. On verra comment elles seront rédigées. J'espère qu'elles feront écho à nos remarques même si ce qui concerne notre territoire directement, n'est pas dans le dossier initial. Ça n'est qu'un élément connexe. Il y a un risque qu'on ne nous donne pas de réponse formelle à l'issue de ce débat public. Il nous appartient de progresser.

Il y a une toute petite différence entre la prolongation du RER E à l'est sur la ligne sud de Tournan jusqu'au Val Bréon et sur la ligne nord de Chelles jusqu'à Meaux. Il ne s'agit pas de la même distance donc pas des mêmes coûts et des mêmes modifications d'exploitation. Il y a un avantage au sud, c'est un besoin technique de la SNCF pour une gare de stockage de rames en heures creuses. Il faudra le satisfaire. On se saisit de cette opportunité pour proposer une gare de voyageurs mais à quelques kilomètres seulement de Tournan. Une part de la dépense est nécessitée par des exigences techniques.

A Meaux on est dans un contexte tout à fait différent. Il s'agit de desservir un secteur très important pour les populations et les activités de cette agglomération, la première du département. L'enjeu est d'une autre nature. On nous renverra inmanquablement à une réflexion et une élaboration à plus long terme.

Si nous ne marquons pas pour chaque cas nos exigences et nos revendications, il n'y a aucune chance pour qu'elles progressent.

Il n'y a pas d'autres interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité ce qui est très utile pour lui donner de la force. Merci à vous.

N° 3-02

Mme PELABERE, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Ce projet concerne la tranche 2 des travaux de résorption des Points Noirs Bruit ferroviaires sur les communes de Chelles et de Vaires-sur-Marne et l'approbation de deux conventions de financement validant une participation départementale à hauteur de 5 % du montant des travaux, dans le cadre d'un partenariat regroupant également l'ADEME, l'Etat, Réseau Ferrée de France, la Région d'Ile-de-France, la Communauté d'Agglomération de Marne et Chantereine et les communes de Chelles et de Vaires-sur-Marne.

Sur un montant total de 10 883 383 € HT, la participation du département à hauteur de 5 % serait de 544 169,15 €.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

Mme QUERCI. Je ne peux que me réjouir de l'aboutissement de ce projet qui date de 2001. Le financement du conseil général, 25 % pour la première tranche et 5 % pour la seconde, a permis la réalisation. La commune de Vaires n'aurait pu mener à bien cette action. Je remercie chaleureusement le conseil général pour son financement.

M. LE PRESIDENT. La presse s'est faite l'écho en début de semaine de la première tranche qui démarre. Pour la deuxième, notre participation est moindre mais c'est quand même 500 000 M€ pour la protection contre le bruit ce qui est utile.

Mme QUERCI. Le coût du projet a augmenté au fil des années. Au départ c'était beaucoup moins important.

M. LE PRESIDENT. Ce qui a failli faire capoter l'ensemble.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. BERQUIER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Il est porté à la connaissance de l'assemblée départementale le rapport annuel 2009 produit par la société FlexCité 77, titulaire de la délégation de service public pour la création et l'exploitation du service de transport collectif à la demande pour les personnes handicapées « PAM 77 », conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales.

D'autre part, il est proposé l'adoption d'un second avenant portant sur une nouvelle grille tarifaire des coûts contractuels à compter du 1^{er} janvier 2011 et l'intégration des dispositions du règlement régional PAM 2 entrant en vigueur à la même date.

Depuis son ouverture en novembre 2008, le service « PAM 77 » rencontre un vif succès. La montée en charge se poursuit et s'est accélérée ces derniers mois de manière significative, environ 8000 courses/mois en moyenne. La société FlexCité 77 compte désormais 68 conducteurs accompagnateurs, 11 régulateurs et une équipe de direction composée de 4 postes. A l'issue de la deuxième année de contrat, soit au 21 juillet 2010, le service a dépassé de plus de 20 % le volume de courses prévu au contrat initial.

Il nous est proposé de retenir la nouvelle tarification usager précisée en dernière ligne du tableau. zone 1 2,10 € au lieu de 2 € ; zone 2 6,20€ au lieu de 6 €, zone 3 10,10 € au lieu de 10 € zone 4 30 € sans changement.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. AUBERT. L'augmentation peut paraître sensible mais nous sommes très en deçà de la tarification normale puisque nous avons une tarification sociale dont le coût est de 400 000 €.

M. BERNHEIM. Ce service a atteint une dimension intéressante avec 2 millions de kilomètres parcourus. On s'habitue à voir dans le paysage les petites camionnettes rouges. Nous tenons régulièrement les réunions avec le comité d'usagers. Le fonctionnement donne de plus en plus satisfaction aujourd'hui. Il y a encore des points à vérifier mais dans l'ensemble le service a vraiment pris sa place. Il assure la mobilité des personnes handicapées dans ce département. C'est très apprécié.

M. BONTOUX. Je veux attirer votre attention monsieur le président, sur une lettre que vous avez envoyée aux ESAT qui doivent s'occuper du transport des personnes qu'elles accueillent, qui ne peuvent pas bénéficier de « PAM 77 » sauf exceptionnellement cette année.

Je suis intervenu pour un cas particulier, un habitant de Mitry qui va à Lagny. La dérogation a été accordée. Il semble qu'elles sont suspendues à partir du 1^{er} janvier 2011. C'est un véritable problème. Il s'agit de personnes qui ont vraiment besoin de solidarité. On a dit à l'ESAT de Lagny qu'il devait payer pour les personnes qu'elle accueille.

La personne que je connais a une cinquantaine d'années. Ses parents qui l'accompagnaient en voiture à Lagny ne peuvent plus le faire à cause de leur âge. Elle travaille aux espaces verts de Lagny.

Il y a aussi les jeunes des missions locales qui n'ont pas de titre de transport.

Voilà deux publics qui auraient besoin de notre attention et de notre solidarité. Ils ne sont pas très nombreux. On pourrait essayer de trouver des solutions pérennes pour accompagner ces gens dans leur vie et leur travail.

M. BERNHEIM. Les ESAT sont des employeurs. Ils doivent s'occuper de l'acheminement de leurs personnels. On en a parlé avec le comité d'usagers. Il peut y avoir des cas d'espèces extrêmement compliqués. Les personnes handicapées et leurs familles sont parfaitement conscientes à un moment, de la nécessité de l'insertion dans la société. Ils doivent prendre en charge leurs problèmes même si c'est compliqué. Il faut en passer par là. On ne s'en sort pas autrement. On peut tous comprendre qu'il existe des cas difficiles mais ils doivent s'en sortir.

« PAM 77 » rend d'excellents services. Sur l'ESAT ce n'est pas l'objet. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas examiner les cas spécifiques avec l'ESAT.

M. BONTOUX. Est-ce que le conseil général peut intervenir pour essayer de régler ce problème ? Tous les Seine-et-Marnais sont égaux. On a un problème avec un type de population et d'établissement. Notre intérêt c'est de négocier avec l'ESAT pour savoir pourquoi il ne prend pas en charge.

Je suis désolé Gérard mais la personne habitant Mitry-Mory devant se rendre à Lagny, doit descendre gare du Nord, aller gare de l'Est, reprendre le train pour Lagny alors qu'elle est handicapée moteur.

M. BERNHEIM. On peut tous citer des cas spécifiques de personnes en difficulté. On versera tous une larme sur ces cas. C'est du côté de l'ESAT que doit être envisagée la solution au problème. Passer par Paris est difficile mais c'est à voir avec l'ESAT qui doit avoir un comportement d'employeur.

M. LE PRESIDENT. Nous agissons dans un cadre légal. Les ESAT, établissements employeurs, doivent traiter les questions de leurs salariés. Nous avons accepté des dérogations pour d'anciennes pratiques maintenues. Nous ne pouvons pas élargir demain l'accès à « PAM 77 » à l'ensemble des travailleurs des ESAT car ça deviendrait très compliqué et très coûteux. Il existe des cas délicats. Nous réfléchissons avec les ESAT du département en leur proposant de mettre en place des collectes de leurs salariés, quitte à les aider à financer les véhicules. Certains ont examiné cette proposition avec intérêt, d'autres l'ont considérée comme impossible à mettre en œuvre. Il faut trouver au cas par cas, les solutions dans le meilleur intérêt des uns et des autres.

Nous nous occupons : de la mobilité traditionnelle des personnes à mobilité réduite avec « PAM 77 », du transport à la demande, du transport scolaire. Il serait assez naturel que nous réfléchissions au dispositif le plus adapté possible pour ces établissements. Depuis la dernière rentrée nous nous occupons aussi du transport des élèves et étudiants handicapés. Nous avons des compétences qui peuvent être mobilisées sur cette affaire mais il n'est pas question d'aller au-delà de ce qui est prévu par la loi. Il faudra trouver une solution.

Jean-Pierre Bontoux a parlé des jeunes en situation d'insertion. Sans anticiper les décisions au sein du conseil d'administration du STIF à l'occasion de son prochain budget, j'ai participé à un bureau avant-hier après-midi, préparatoire à la recherche des équilibres budgétaires pour 2011. Le président Huchon a annoncé un certain nombre de propositions extrêmement nouvelles pour l'accessibilité des jeunes en insertion aux transports franciliens avec la gratuité. Les moyens seront obtenus par une contribution spécifique de la région au titre de son soutien aux jeunes en insertion professionnelle. Ça n'impactera pas les autres contributeurs au budget du STIF.

La difficulté c'était de trouver le bon opérateur. Il n'y a pas de jeune en insertion qui peut devant un guichet RATP ou SNCF présenter une carte permettant à l'agent d'apprécier s'il dépend de tel ou tel dispositif pour bénéficier de la gratuité ou de la réduction. Il faut passer par les structures qui accompagnent les jeunes en insertion, les missions locales. Les chèques mobilité devraient perdurer car ils ne sont pas pour les mêmes publics.

Dans les semaines et les mois à venir, on aura, Jean-Pierre, des avancées considérables sur les jeunes en insertion que nous sommes nombreux à porter en Ile-de-France.

M. BONTOUX. Pourquoi n'essayons-nous pas de travailler avec les ESAT pour qu'ils contribuent financièrement à « PAM 77 » ? Plutôt que d'avoir leurs propres déplacements avec des véhicules adaptés. Les ESAT respecteraient ainsi les règles de contribution au transport. Je souhaite des solutions rationnelles pour l'ensemble des habitants de notre département quels que soient les lieux où ils habitent, quel que soit le comportement des acteurs publics ou privés.

M. BERNHEIM. Je ne suis pas fermé à cette proposition. On peut en parler avec « PAM 77 » mais ça serait en dehors ou à côté de la délégation de service public.

Je remercie le personnel qui a réalisé un énorme travail sur ce sujet. Il continue. Cela a été très compliqué à mettre en place. On peut tirer un grand coup de chapeau à Laurent Maillet pour ce travail remarquable.

M. LE PRESIDENT. Johan Boileau représente la direction des transports. Ces remerciements sont mérités.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-04

M. AUBERT, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie.
(Procède à la lecture du rapport de M. le président.)

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-05

M. AGISSON, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Je ne vous lirai pas tout le mémoire qui compte une cinquantaine de pages. Il s'agit de projets de conventions et d'avenant pour différents réseaux. C'est une convention d'une année. Vous avez la participation financière du département.

Il a été signalé en commission, on a dit que ça n'avait pas d'importance, que pour le projet STIGO, le maire de Tournan n'avait pas donné son avis attendu le 15 octobre.

Avis favorable de la commission.

M. RIGAULT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-07

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Le projet de liaison Meaux-Roissy – barreau RN3/RN2, sous maîtrise d'ouvrage départementale, déclaré d'utilité publique le 20 juin 2005, nécessite de nombreuses acquisitions foncières. Des accords amiables ont déjà été obtenus, notamment pour la première phase de l'opération, qui consiste à doubler la RD 212, actuellement en cours de réalisation. Un nouvel accord a été conclu avec Réseau Ferré de France pour la cession de parcelles concernées par les deuxième et troisième phases de l'opération – dispositif d'échange avec la RD 212/ création du barreau de Mitry et réalisation de l'infrastructure nouvelle – sur le territoire des communes de Compans, Mitry-Mory et Fresnes-sur-Marne. Ces parcelles seront incorporées dans le domaine public routier départemental après travaux.

On nous propose d'approuver l'achat de 23 573 m² de terrain appartenant à RFF à Compans, Mitry-Mory et Fresnes-sur-Marne pour un montant total de 57 006,40 €.

Avis favorable de la commission.

M. RIGALT suppléant M. PARIGI, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. WALKER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. C'est un dossier important. Tout le monde se souvient concernant les questions de circulation de l'agglomération melunaise, des vieux projets de cinquième contournement de Paris avec des autoroutes. Il y a eu le DVA, un grand périphérique avec des liaisons autoroutes. Devant l'échec de ces différents projets, rejetés en grande partie par les élus, il a été souhaité qu'on facilite la circulation.

Sur toute la partie sud, concernant la liaison entre toute l'agglomération melunaise et l'élément structurant qu'est l'A 6, il n'y a jamais rien eu depuis cinquante ans. On sait qu'on va vers une saturation globale de deux ou trois points majeurs comme la traversée de Perthes sur la RD 372 ou sur la RD 607.

Après consultation des communes ou des agglomérations du secteur, on constate la nécessité d'une voirie nouvelle limitée à deux fois une voie. Les études préliminaires se sont faites sur quatre fuseaux. Un doit être privilégié, le plus au nord qui semble être le plus efficace et qui recueille le plus d'avis favorables. Ce dossier n'est pas complètement consensuel mais bien partagé. Il pourra répondre au souci de développement notamment du sud de Melun. On sait que 4 000 logements sont envisagés à Dammarie, qu'une zone du gâtinais doit avoir 60 hectares de développement. Tout cela est bloqué par l'absence d'infrastructures adaptées.

Il est proposé de retenir cette nécessité et le fuseau le plus au nord pour qu'on puisse lancer les études complémentaires pour regarder les conditions de faisabilité de ce tracé.

Avis unanime favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. AGISSON. Je suis d'accord avec Lionel Walker à 80 %. Il a très bien expliqué les tenants et les aboutissants de ce projet nécessaire au développement sud de Melun. Je pense que ce n'est qu'une première phase, un maillon du contournement de Melun qu'il faudra bien faire malgré les réticences de certains politiques.

M. MORIN. J'interviens sur le rapport précédent. Concernant la liaison Meaux-Roissy, les prévisions de calendrier seront respectées ou aura-t-on une modification en fonction des achats fonciers qui ne se font pas ? Est-ce pour 2014 ou 2015 ?

M. BASCOUL, *directeur départemental des routes*. Les procédures d'acquisitions foncières sur cette liaison Meaux-Roissy sont classiques. Elles se traitent en temps masqué par rapport à l'ensemble de l'opération relativement complexe et longue. Nous sommes actuellement sur l'amélioration du tracé existant. Nous attaquons la réalisation du tracé en site propre, la relation depuis la RN 3 jusqu'à la RD 212 existante. Nous allons bientôt passer les premiers marchés de réalisation des ouvrages d'art de franchissement des lignes SNCF.

Concernant le calendrier nous ne sommes pas tout à fait au bout. Nous avons quelques difficultés pour franchir un ru. Nous avons des questions sur la police de l'eau. Aujourd'hui il est bien difficile de vous annoncer un calendrier fiable sans parler des difficultés financières que nous devons intégrer dans la programmation générale de l'activité routière.

M. LE PRESIDENT. On comprend cette prudence qui est nécessaire.

Nous revenons au rapport n° 3-09.

M. WALKER. Il y a 20 % de désaccord avec mon collègue qui montre nos différences. Je n'ai jamais dit qu'il faudra bien qu'on fasse un jour le grand périphérique qui était une des solutions proposées dans ce secteur. Ces aménagements lourds sont refusés par un certain nombre de communes directement impactées et représentent des coûts complètement inaccessibles pour les financeurs.

Je redonne la position aujourd'hui du conseil général. C'est la multiplication de réponses partielles adaptées à chaque secteur et aux modes de transports qui permettront de résoudre les déplacements dans la région melunaise.

M. LE PRESIDENT. Pas de grand soir mais ce n'est pas pour autant qu'il faut arrêter d'avancer. Pour le dire autrement : ce n'est pas parce que le conseil général ne portera pas le contournement de Melun tel qu'il avait été imaginé il y a 25 ans et jamais mis en œuvre que nous nous interdisons d'agir en quoi que ce soit sur le domaine routier dans l'agglomération melunaise. Des améliorations sont possibles. Nous essayons de les réaliser.

M. BERNHEIM. Difficile de ne pas intervenir. C'est justement de cette manière qu'il ne faut pas présenter les choses. Dire que « c'est un maillon de ce qui devra se faire... » mettra tout le monde contre nous.

Personne n'a émis la moindre objection au contournement de la plaine de Montaignu qui est une partie de la réalisation. Elle arrive jusqu'au giratoire du futur hôpital dont on parlera très vite, j'espère.

Ce maillon fait la liaison avec la 306. Il pourrait très bien se prolonger sans aucun problème jusqu'à la 646. Malheureusement l'agglomération de Melun a donné un permis de construire pour une baraque à frites au milieu de ce passage, disant que si on veut faire la déviation on doit continuer dans les bois... Non, il y a l'unanimité des politiques de mon canton. Tout le monde est d'accord pour ne pas toucher aux bois, sans être contre le contournement de Melun. Ça peut se faire en dehors.

J'observe que les problèmes ne sont pas uniquement périphériques mais internes à l'agglomération. On connaît bien les blocages aujourd'hui de la circulation dans cette agglomération. Le conseil général travaille. Il faut arrêter de donner le sentiment qu'on a envie d'enfler les gens à un moment, en les prenant par surprise.

M. LE PRESIDENT. On s'en tient au rapport n° 3-09. Laurence Picard demande la parole. Si même Coulommiers s'intéresse au contournement de Melun... Vous allez nous parler de Coulommiers mais ce n'est pas dans ce rapport. (*Sourires.*)

Mme PICARD. Lionel a bien dit que ce sujet n'était pas complètement consensuel mais qu'il recueillait le plus grand nombre d'avis favorables donc on le proposait. Ça devrait être le cas pour tous les sujets... Dans mon territoire on me dit qu'on a besoin de l'unanimité sur un sujet pour avancer.

M. LE PRESIDENT. La question est celle du presque entièrement...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 4-01

M. LE PRESIDENT. Je demande aux rapporteurs de s'en tenir aux résumés des rapports. Le travail ayant été fait en commission.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Ce rapport présente le projet de mise en œuvre d'un dispositif départemental de téléassistance pour les personnes âgées et les personnes adultes handicapées dans le cadre d'une délégation de service public. Il entend développer, sur l'ensemble du territoire départemental, leur accès à un service de qualité qui favorise leur maintien à domicile en assurant leur sécurité et la continuité d'un lien social. La mise en place d'un dispositif départemental permettra par conséquent d'organiser et de rationaliser l'offre de téléassistance en Seine-et-Marne. Ce dispositif visera à l'harmonisation et la diminution des coûts de près de 50 % en faveur des bénéficiaires sans hausse du budget départemental, à périmètre constant. Il favorisera une meilleure identification des actions du département en faveur des Seine-et-marnais les plus fragiles tout en respectant leur projet de vie personnel.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-02

M. BENARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Dans la continuité de la mise en œuvre de la délibération de l'assemblée départementale n° 4/15 du 20 novembre 2009 et dans le cadre d'une politique volontariste constante, le département soutient le développement et la modernisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile autorisés, dont la gestion est assurée par une structure associative ou un centre communal d'action sociale. A cet effet il conclut avec chacun des organismes concernés un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) qui prévoit pour chacun d'eux des objectifs stratégiques et leur attribue des dotations de financement. S'inscrivant dans cette perspective, 14 organismes gestionnaires de services d'aide et d'accompagnement à domicile ont déjà conclu un CPOM dont les termes ont été approuvés par le conseil général lors de ses séances des 25 juin et 24 septembre 2010. 10 autres organismes souhaitent conclure un CPOM dont le contenu est soumis pour approbation à la présente séance.

La liste des associations et des centres communaux d'action sociale est à la fin du rapport.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-03

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. 114 établissements ont signé une convention tripartite, 17 ont déjà renouvelé leur convention. Il est proposé qu'un 38^{ième} établissement renouvelle sa convention, l'EHPAD « Korian La Magdeleine ».

Avis favorable de la commission.

M. RIGAULT suppléant M. PARIGI, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. MORIN. J'interviens au nom du groupe USM. Cet établissement se trouve dans mon canton à Varreddes.

La convention tripartite n'est qu'un modèle qu'on doit reprendre pour l'ensemble des établissements ayant les mêmes caractéristiques. J'aurais aimé avoir les cinq annexes à la convention pour connaître les caractéristiques de cet établissement. Quels sont les points forts et les points faibles ? Nous n'en savons rien sauf que cet établissement coûte extrêmement cher.

Ce dossier ne pourrait-il pas être renvoyé à moins qu'il y ait des impératifs financiers, pour avoir ces éléments d'information avant de nous prononcer ? Si ce n'est pas possible nous nous abstiendrons.

Mme BOUBET, *directrice générale adjointe des solidarités*. Il y a des éléments sur la spécificité de l'établissement dans l'annexe 2. Quant aux autres annexes que vous évoquez, ce sont les annexes réglementaires. On peut les fournir. Mais ce n'est pas spécifique à cet établissement.

Si vous souhaitez des éléments complémentaires sur...

M. MORIN. C'est un modèle de convention qui ne concerne pas seulement l'établissement.

Mme BOUBET. Oui c'est un modèle type. Malheureusement nous sommes contraints par celui-ci.

M. MORIN. Ma question porte sur les annexes à la convention qui doit concerner cet établissement et les renseignements qu'il doit donner pour qu'elle soit signée.

Mme BOUBET. Si nous n'adoptons pas le principe de la convention, les annexes ne seront pas remplies.

M. MORIN. Elles ne sont pas encore remplies ?

Mme BOUBET. Les négociations sont conduites avec l'ARS sur la base des modèles réglementaires.

M. MORIN. Soit vous n'avez pas compris ma question...

M. LE PRESIDENT. Pour l'annexe il y a un modèle qui n'est pas renseigné. Ensuite on le renseigne en fonction des caractéristiques de l'établissement.

Mme BOUBET. Elles figurent dans l'annexe 2.

M. LE PRESIDENT. Ça n'est pas élaboré avant que nous ayons délibéré mais après.

M. MORIN. S'il s'agit d'un projet pour signer une convention tripartite, pourquoi pas ? Mais là ce n'est pas tout à fait ce qui nous est demandé. Il s'agit d'approuver la convention avec tel établissement qui doit renseigner notre assemblée, me semble-t-il, pour considérer que cette convention est complète. Ce n'est pas une étude. Il y a les annexes n°s 1, 2 et 5 sur le nombre de personnels dans cet établissement, son coût etc.

On voudrait savoir exactement pour cet établissement ce qui nous invite à confirmer cette convention tripartite.

M. LE PRESIDENT. Si vous demandez que l'on reporte ce dossier à une séance ultérieure Olivier...

M. MORIN. Oui.

M. LE PRESIDENT. ...j'y suis disposé. Je ne suis pas certain que cela satisfera les dirigeants de l'établissement.

M. MORIN. Peu importe. Vous pourrez le dire. Ça ne me gêne pas du tout.

Mme BOUBET. On traduira dans des tableaux réglementaires ce qui est dans l'annexe 2. Vous aurez pour le département, 15 équivalent temps plein d'agents hôteliers, les personnels infirmiers, avec la situation particulière des agents.

M. MORIN. Je suis d'accord madame...

M. LE PRESIDENT. On ne va pas faire du travail de commission en séance publique.

Je propose de retirer ce rapport à la demande d'Olivier Morin.

MORIN. Merci monsieur le président.

M. LE PRESIDENT. Vous vous rapprochez des services, Olivier. On reprendra ce dossier à une séance ultérieure.

Ce rapport est retiré.

N° 4-04

M. JAUNAUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Il y a des changements sur une période de cinq ans.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-05

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Le soutien aux organismes mettant en œuvre des actions en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées est un axe fort des politiques départementales. Au budget départemental 2010, un crédit de 363 000 € réparti dans 2 enveloppes a été inscrit pour l'attribution de subventions de fonctionnement à des organismes œuvrant dans ce domaine. Il est proposé dans ce rapport d'attribuer des subventions au profit de 5 associations et une commune, pour un montant total de 54 000 € au bénéfice d'actions expliquées en commission.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-06

Mme QUERCI, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Depuis 2004, le département soutient l'association « L'Envol pour les enfants européens ». En 2007, l'assemblée départementale avait approuvé la passation d'une nouvelle convention avec cette association pour soutenir son action en faveur des enfants seine-et-marnais accueillis dans son centre de loisirs médicalisé. Cette convention de trois ans étant arrivée à son terme, il est proposé de renouveler le soutien du département à cette association. Il est également proposé de lui attribuer une subvention de 56 909 € au titre de l'année 2010.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-07

Mme QUERCI, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Afin de soutenir des associations et organismes qui œuvrent dans le domaine de la petite enfance et de la santé, orientations stratégiques des politiques départementales, des crédits ont été inscrits au budget 2010 pour l'attribution de subventions de fonctionnement. Deux précédentes répartitions ont été réalisées, l'une en séance du 25 juin 2010 et l'autre en séance du 15 octobre 2010 pour un montant total de 56 700 €. Ce rapport vous propose une troisième répartition de crédits au profit de 3 bénéficiaires. L'ensemble représente un montant de 43 100 €.

Il s'agit de : l'association familles laïques de Vaux-le-Pénil 600 €, l'association passage à Claye-Souilly 17 500 €, l'unité d'accueil Passages à Marne-la-Vallée 25 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-08

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Il est proposé d'apporter une aide à deux antennes d'écoute médico-sociale, P.H.A.R.E. pour 18 763 € et le relais de Sénart pour 13 800 €. Concernant l'A.N.P.A.A. le montant est de 37 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Vœu relatif au projet de loi portant nouvelle organisation du marché de l'électricité

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Je vous lis ce vœu :

« **CONSIDERANT** que le projet de loi «NOME» va obliger EDF à céder 25 % de sa production d'énergie pour permettre à de grands groupes privés d'accéder aux marchés de l'énergie ;

« **CONSIDERANT** que cela va engendrer, selon la Commission de Régulation de l'Energie, une augmentation mécanique des tarifs de 25 % d'ici 2015 ;

« **CONSIDERANT** que cela aura pour conséquence directe d'accroître la précarité énergétique de milliers de Seine-et-Marnais ;

« **CONSIDERANT** que cela va provoquer un appel renforcé au Fonds Social de l'Habitat qui est sous la responsabilité des départements ;

« **CONSIDERANT** que cela aura un impact significatif sur le budget du département ;

« L'Assemblée départementale demande au gouvernement de préciser :

« Quelles obligations auront les nouveaux opérateurs pour mettre en place une tarification sociale garantissant la fourniture d'énergie aux personnes et aux familles qui ne disposent pas de ressources nécessaires ?

« Quel dispositif est envisagé pour permettre aux usagers de bénéficier de l'automatisme des tarifs sociaux de l'électricité ?

« Quelles dispositions seront prises pour compenser la hausse de la facture énergétique des collectivités causée par cette nouvelle loi à l'heure où le gouvernement réduit leurs dotations ? »

C'est effectivement une mesure très malvenue compte tenu de la précarité d'un grand nombre de nos concitoyens qui aujourd'hui ont des difficultés. Ce n'est pas le moment de les accroître.

M. BOUTOUX. Ce vœu n'appelle qu'une seule remarque du groupe de la gauche républicaine et communiste. Il n'indique pas la raison de cette attaque contre le droit à l'énergie. C'est l'application du traité européen qui est pour la concurrence libre et non faussée. Nous ne l'avons pas voté, nous... On ne le dit pas assez fort.

Il en découle une série de décisions politiques sur lesquelles s'appuie le gouvernement alors qu'il pourrait faire autrement, prendre le contrepied de Bruxelles dans un certain nombre de domaines. Des pays l'ont fait.

On s'aperçoit que le traité est au service des puissances financières. Le vœu indique que cela va « permettre à de grands groupes privés d'accéder aux marchés de l'énergie ». Accéder c'est s'accaparer ces marchés à la place des entreprises publiques. La loi « NOME » a été votée hier.

EDF est une des premières entreprises du monde, très compétitive. Ses investissements ont été longtemps assumés par l'Etat donc les contribuables, les usagers à une époque où le PIB dégagé dans notre pays n'avait rien à voir avec celui d'aujourd'hui.

Cette loi « NOME » est une hypocrisie pour cacher l'appétit des prédateurs. On a eu les premiers échos. Un certain nombre d'entreprises a déjà eu des parts de marché de l'énergie. Ces sociétés sont bien des prédateurs. Elles font supporter aux usagers des factures de plus en plus lourdes qui les mettent en difficulté.

Un grand groupe privé de l'énergie a constaté que son taux de rentabilité avait baissé à cause des usagers privés. Il a décidé de les abandonner. Il faut permettre l'accès au tarif EDF tout à fait correct. Les gens qui abandonnaient EDF ne pouvaient plus avoir ses tarifs.

Il faut revoir le traité constitutionnel. De nombreuses décisions nous frappent de plein fouet. L'augmentation du gaz et de l'électricité dans les prochaines années va peser très lourdement sur les budgets des collectivités territoriales.

Le groupe de la gauche républicaine et communiste est pour la reconstruction d'un grand service public de l'énergie.

Nous voterons quand même le vœu car il fait des demandes pour les familles et les personnes en difficulté qui n'ont pas les ressources nécessaires pour accéder à l'énergie.

M. JAUNAUX. Le groupe USM s'abstiendra car c'est un procès d'intention fait au gouvernement qui ne doit pas laisser tomber les gens dans la précarité.

M. AIELLO. Je ne suis pas loin d'être d'accord avec Jean-Pierre Bontoux à une remarque près. C'est le gouvernement français qui a fait voter la loi « NOME », pas l'Europe. Elle n'oblige pas à cette réglementation.

Ce qui est scandaleux dans cette loi c'est que la France est, de loin, le pays qui a le plus investi dans l'énergie nucléaire et qui fournit de l'électricité à la moitié de l'Europe aujourd'hui. Elle a construit les centrales avec l'argent du contribuable il y a 20 ans, aujourd'hui amorties. Le retour sur investissement qui devrait profiter à l'utilisateur, sera pour les opérateurs privés, hélas.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix ce vœu.

Le groupe USM s'abstient.

Les groupes de la majorité votent pour.

Le vœu est adopté.

N° 5-01

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Il s'agit d'un deuxième versement de subvention complémentaire exceptionnel à hauteur de 470 514 €. Ainsi l'aide exceptionnelle accordée à ce titre aux collèges seine-et-marnais atteindra près de 790 000 €. Vous avez la répartition en annexe.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5-02

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Une aide plafonnée à 2 000 € est attribuée aux collèges publics pour le nettoyage des vitres. 106 établissements peuvent en bénéficier cette année pour un montant total de subvention de 186 263,09 €. En 2008 c'était 93 établissements, en 2009 c'était 92. La liste des bénéficiaires figure en annexe.

Avis favorable de la commission.

M. RIGAULT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5-03

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Avec la dernière décision votée sur les subventions complémentaires exceptionnelles, le montant de la dépense par élève est de 222,72 €. Il est donc nécessaire de répartir la différence de 11,66 € aux 19 collèges en fonction de la population de ceux-ci.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5-04

M. LAPLACE, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Dans le cadre de l'attribution de subventions d'investissement aux collèges privés, il convient de passer une convention avec chaque collège concerné. Il est ainsi proposé d'approuver la convention avec le collège « Jeanne d'Arc – Saint Aspais » à Fontainebleau afin de lui accorder une subvention d'un montant de 117 000 € correspondant à 10 % du total des travaux.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5-05

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Il est proposé de verser une subvention de 200 € par collège accueillant un apprenti en restauration pour la prise en charge des dépenses liées à cet accueil. Une première répartition avait été faite en 2009 pour 9 collèges. Celle-ci en concerne 12 cités dans le rapport.

Avis favorable de la commission.

M. RIGAULT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5-06

M. BONTOUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. On propose une convention de partenariat avec l'U.S.E.P. qui intervient en milieu scolaire primaire. Nous avons voté un budget prévisionnel de 99 048 € cette année. On précise par voie d'avenant en 2011, 2012 et 2013 le soutien financier du département.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5-07

M. BONTOUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. C'est pour préciser les critères de subvention. Vous avez les tableaux. Il s'agit d'un euro par licencié plus des dotations pour les participations et les rencontres exceptionnelles 100 €, la ruralité 60 €. Il y a un superbonus pour les participations à des rencontres hors temps scolaire, 60 € et pour les regroupements pédagogiques intercommunaux 30 €.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5-08

M. BONTOUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Nous sollicitons l'agence pour l'éducation par le sport pour l'organisation des rencontres annuelles du 7 décembre à l'espace Safran à Brie-Comte-Robert, où vous êtes tous conviés. Pour animer cette soirée, il faut être adhérent à cette association qui regroupe des collectivités territoriales, les grandes fédérations sportives ainsi que l'éducation nationale. Cela nous permet d'avoir un intervenant pour cette soirée et de bénéficier de l'ensemble des actions de l'agence.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. AGISSON. Safran n'est pas à Brie-Comte-Robert.

M. LE PRESIDENT. Non mais la salle des fêtes de Brie-Comte-Robert s'appelle le Safran.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5-09

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. L'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances a proposé de subventionner le département de Seine-et-Marne pour la mise en place de systèmes de vidéoprotection afin de faciliter le contrôle des accès de trois collèges de Seine-et-Marne identifiés par l'Education nationale. Les conseils d'administration de chacun des collèges se sont prononcés favorablement et à l'unanimité. A cet effet, une convention doit être conclue entre l'agence et le département de Seine-et-Marne.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Mme PELABERE, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. La deuxième édition du Festival Dépayz'Arts se tiendra du 27 au 31 décembre 2010 sur plusieurs sites du territoire seine-et-marnais. Sur chacun des lieux sélectionnés pour accueillir une manifestation, un partenariat est mis en place avec le gestionnaire du site afin de formaliser les engagements respectifs en matière de mise à disposition, de promotion de l'événement et de communication. Il est proposé d'adopter les conventions de partenariats entre le département et la société SNECMA, l'association AJECTA, la Galleria Continua et la Ferme du Buisson.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. MOUTON. Hier soir s'est tenu un conseil des maires à Sénart. Il a été fait état de cette manifestation à la SNECMA. L'ensemble des maires a apprécié ce choix. Il est favorable à la sécurisation et à la pose de barrières ce qui est réglé maintenant. C'est une manifestation très importante qui mettra le site en valeur. On remercie le conseil général.

M. LE PRESIDENT. La sécurité est complexe la nuit du 31 décembre car elle génère des risques particuliers. Il y a une mobilisation multiforme des personnels de sécurité qui ne sont pas forcément disponibles partout. Nos contacts avec le préfet nous laissent penser que nous aurons les effectifs que nous souhaitons.

Pour les barrières de sécurité, on a présenté à ma signature un nombre de courriers conséquent pour demander des prêts jusqu'à Saint-Denis, Versailles. Il en faut des kilomètres. A Fontainebleau, il y a deux ans, nous avons compté 12 000 spectateurs. On pense avoir un nombre similaire.

Le choix se fait par un dialogue entre le département commanditaire de la manifestation et l'opérateur que nous avons sélectionné, la société Made In Productions. Il faut répondre à des choix de nature stratégique comme de mettre en valeur le territoire de la ville nouvelle et spécialement les opportunités offertes par le site de Villaroche. Il faut aussi que ça réponde à une proposition artistique, à l'accueil d'un public en grand nombre. Ces conditions étant réunies, il a été possible de retenir ce site. Même s'il existe de nombreuses propositions intéressantes, toutes ne peuvent pas être retenues. On a exploré un certain nombre de pistes qui n'ont pas abouti pour diverses raisons.

Je suis très content que cette année on puisse mettre en valeur la SNECMA. Les efforts de communication que nous faisons pour cette opération comme pour un certain nombre d'autres commencent à produire leurs fruits. Nous avons eu une double page dans le supplément de *Libération*. Nous aurons d'autres opérations et comme il y a deux ans, une diffusion très large du programme lui-même dans le *Seine-et-Marne Magazine* et dans un certain nombre de périodiques partenaires, *Télérama*, *Le Parisien* etc.

Vous serez conviés à cette manifestation au-delà des spectacles eux-mêmes comme n'importe quel Seine-et-Marnais, à une répétition générale du spectacle du clown Slava à la ferme du Buisson, le 26 décembre au soir. Vous serez également conviés le 31 décembre avant la manifestation qui démarre à 23 heures, à une petite réception en partenariat avec le groupe Safran, au musée SNECMA-Safran, à 21 heures, pour le public c'est à partir de 23 heures.

Mme CARISE. Grâce à la très forte mobilisation de Sénart mais aussi de Melun, nous avons réuni les kilomètres de barrières nécessaires. Il faut remercier les communes qui se sont très fortement mobilisées.

M. LE PRESIDENT. Merci Fanny de cette information que je n'avais pas.

M. JAUNAUX. Le groupe USM est contre le festival mais comme il ne s'agit que d'une convention, nous nous abstenons.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Le groupe USM s'abstient.

Le projet de délibération est adopté.

N° 6-02

M. CAPARROY, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Le département s'est engagé à apporter son soutien financier à une vaste entreprise de préservation et de rénovation des monuments provinois pour la période 2007-2012 à une hauteur de 1,2 M€. Il s'agit d'actualiser la liste des monuments qui seront traités : la restauration extérieure de la salle capitulaire du prieuré Saint-Ayoul ; l'adaptation de l'étude préalable pour l'ouverture au public du chevet de l'église Saint-Ayoul ; la restauration et la mise en sécurité d'un tronçon de remparts situés au nord de la tour S.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. WALKER. Il faut faire de cette convention un temps officiel et regarder comment on peut marquer les choses sur ce territoire où on a tendance à oublier les votes du conseil général en faveur de cette ville. Je fais une suggestion.

M. LE PRESIDENT. Je partage cet avis. Je suis assez favorable à une signature formelle de cette convention.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

10 PRESENTATION D'UN POWER POINT SUR SEINE-ET-MARNE TOURISME

M. LE PRESIDENT. Lionel Walker va nous présenter rapidement un power point de Seine-et-Marne Tourisme.

M. WALKER. C'est une étape importante en lien avec le schéma numérique, le projet de territoire et le schéma départemental du tourisme. Nous allons lancer à l'occasion du forum touristique de Paris l'application par i-phone avec géolocalisation qui permettra aux uns et aux autres de trouver n'importe quel restaurant et tout ce qui est lié aux loisirs.

Je parle des restaurants car je veux faire le lien avec le début de la séance. Je propose un essai sur Rebais... pour découvrir les restaurants de ce canton car on a appris ce matin qu'ils avaient un grand intérêt.

(Il est procédé à la présentation du sujet.)

Dix départements ont cet outil. On est en pointe sur ce sujet. Il faut se mettre sur Loisirs77.mobi. L'image n'est pas génial et il n'y a pas de son. Quand on est sur le réseau, on clique sur « restaurants », vient la liste des villes, vous cliquez sur Rebais. Vous voyez à proximité tous les restaurants et toutes les offres touristiques du département.

Je remercie Mme Bertrand et tout son service, Seine-et-Marne tourisme et nos personnels ; Didier Rochu (?), Florande Bruo (?), Laurent Devillers et Aurore qui ont travaillé sur ce dossier pendant 6 à 8 mois. Cela nous permet d'être dans les départements phare dans ce domaine.

11 EXAMEN DES RAPPORTS (*fin*)

N° 7-01

M. LE PRESIDENT. La parole est à Didier Turba pour la présentation de la DM 2.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. On va essayer d'aller très vite.

Comme d'habitude, il s'agit d'un exercice purement technique d'ajustement de nos dépenses et de nos recettes en fonction de ce que nous constatons.

Cette DM 2 présente une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 30,4 M€ soit +3,3 % par rapport au BP et +3,2 % par rapport aux crédits inscrits après la DM 1. Cette progression, limitée au total, est même ramenée à +1,1 % par rapport aux crédits ouverts après DM 1 si on exclut la provision de 20 M€ constituée à cette étape budgétaire en vue de faire face à la péréquation horizontale du produit des droits de mutation qui devrait entrer en vigueur en 2011.

Ce sont les dépenses de la mission « Solidarité » qui présentent la seule sensible progression lors de cette DM 2 : crédits en faveur de la protection de l'enfance, des personnes handicapées et, dans une moindre mesure, crédits en faveur du RSA.

Les recettes de fonctionnement progressent de 47 M€, principalement grâce à une reprise du produit des droits de mutation, plus 40,1 M€ en brut, mais hausse ramenée à 20,1 M€ en net compte tenu de l'écêtement de ce produit.

En section d'investissement les dépenses et les recettes réelles sont encore plus faiblement ajustées de -3,3 M€ et -0,4 M€.

La prise en compte de ces éléments permet d'améliorer l'épargne de fonctionnement de 16,6 M€. Dès lors, en investissement, l'équilibre est assuré en réduisant sensiblement le besoin de financement par emprunt en le ramenant par rapport au BP de 154,6 M€ à 136,1 M€.

M. LE PRESIDENT. Merci Didier pour cette présentation rapide et succincte.

Le tirage au sort pour intervenir est le suivant : le groupe de la gauche républicaine et communiste, le groupe démocratie écologie, le groupe union pour Seine-et-Marne, le groupe socialiste et républicain de progrès.

M. TURBA. Vous avez un amendement sur vos pupitres qui concerne des subventions d'investissement à inclure dans cette DM 2. Il a été vu par la commission des finances. C'est à inclure dans le mémoire pour qu'il soit complet et cohérent.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Jean-Pierre Bontoux.

M. BONTOUX. Le groupe de la gauche républicaine et communiste votera cette deuxième décision modificative comme le budget primitif et la DM 1.

Il n'y a pas de remarques particulières si ce n'est la confirmation du transfert de charges déséquilibré de l'Etat. On a encore l'exemple avec le RSA ou l'APCH. L'écart se creuse entre les dotations de l'Etat et le coût de la solidarité que nous supportons au nom de l'Etat. Si on continue sur ce rythme que nous avons depuis quelques années, s'il n'y a pas de modification politique profonde, nous ne serons plus qu'un guichet en dehors de toutes les politiques pour lesquels les Seine-et-Marnais nous ont élus. A terme, ce sera l'extinction des départements. On est bridé même si on a encore la tête hors de l'eau en Seine-et-Marne.

De nombreux départements seront dans une situation très grave l'année prochaine. J'espère que ça ne sera pas notre cas mais il faut s'attendre à des jours très difficiles à l'avenir. Même si cette DM 2 nous donne quelques situations de confort, les déséquilibres persistent et continuent.

Nous voterons cette DM 2.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Jean Dey au nom du groupe démocratie écologie.

M. DEY. En l'absence de Jean Calvet, je vous donne la position de notre groupe.

Nous abordons le budget 2011 dans des conditions particulières.

Comme tous, nous connaissons l'ampleur de la crise mondiale, crise économique qui met sous tension les équilibres financiers du département, aggravée par la politique de l'Etat qui contraint les recettes pérennes des collectivités.

L'élaboration du BP 2011 a dû prendre en compte la baisse des droits de mutation et en parallèle une forte augmentation des diverses prestations sociales du département.

En dépit de ce contexte financier très difficile, le département entend assumer pleinement ses responsabilités et honorer ses priorités en direction des seines-et marnaises et des seine et marnais.

Dans ce contexte, le département doit assurer, plus que jamais, la protection des populations les plus fragilisées. Il doit poursuivre et consolider ses actions en direction de l'enfance et de la famille, des personnes âgées ou handicapés ainsi que de l'éducation et du logement.

Cette situation, qui touche les plus faibles d'entre nous, met dans l'obligation le département de renforcer et amplifier son rôle de bouclier social.

Par ailleurs, il doit maintenir son effort d'investissement qui vise à lutter contre les inégalités territoriales.

Notre engagement suppose que l'Etat réponde à l'appel pressant des collectivités locales et prenne en considération nos revendications en matière de financement.

Nous profitons de ce débat budgétaire pour assurer de notre soutien l'ensemble des élus locaux de nos 514 communes qui agissent au quotidien pour le bien être de leurs populations et de leurs communes surtout au moment où l'Etat voudrait faire croire que les difficultés financières sont dues au « gaspillage » des élus locaux

Nous remercions la direction des finances pour le travail de préparation budgétaire.

Le groupe démocratie écologie votera monsieur le président, la proposition budgétaire que vous nous soumettez pour l'année 2011

M. LE PRESIDENT. La parole est à Jacques Ballot pour le groupe union pour la Seine-et-Marne.

M. BALLOT. Nous devons nous prononcer aujourd'hui sur cette DM 2 que vous nous proposez et qui consiste pour l'essentiel en des ajustements que nous qualifierons d'habituels et techniques.

Elus de terrains impliqués directement dans la vie de nos cantons, nous n'ignorons ni les souffrances de certains de nos habitants ni les conséquences sur les dépenses sociales.

Notre collègue Turba en début de séance n'a pas manqué de nous rappeler l'impact de ces dépenses sur notre budget et la non-compensation par l'Etat des dépenses transférées.

Nous ne sommes pas le seul département dans cette situation. Certains le sont beaucoup plus que nous.

Le Gouvernement nous a annoncé des discussions, des réflexions et des décisions autour des allocations universelles de solidarité. Nous sommes pour. La question a déjà été évoquée dans cette enceinte notamment lors de la mise en place de l'APA où je me rappelle avoir évoqué la politique du garrot espagnol sur nos finances...

Cet acquiescement est conforté par notre vote sur le vœu présenté en début de séance.

Mais revenons à nos finances et constatons que même si cette DM2 intervient dans un contexte moins contraint qu'en 2009, en raison notamment de la relative bonne santé économique du département, de la montée en charge des droits mutation (+40 M€), de la fiscalité directe (+3,2 M€), de la bonne tenue des taux d'intérêts, vous augmentez le recours à l'emprunt qui passe à 137 M€ alors qu'à l'issue de la DM 2 de 2009 ce recours n'était que de 122 M€.

Sur ce dernier point, nous ne pouvons que regretter la mise en réserve sur les droits de mutation de 20 M€ en vue de péréquation alors que nous n'avons aucune certitude sur l'importance de celle-ci. Aux dernières nouvelles, nous échapperions à la péréquation sinon nous serions frappés à hauteur de 6 M€. Si nous avons pu incorporer une partie de cette réserve, notre épargne brute aurait été confortée.

Nos marges de manœuvre restent faibles d'une manière récurrente.

Ce matin, arrivé à Melun par l'itinéraire du Seine-et-Marne Express Nangis/Melun, j'ai pu goûter à satiété votre nouvelle campagne de communication sur les abribus « Mon département, mon canton, mon vote ».

Mon département, je le sers depuis de nombreuses années. Je sais ce qu'a construit ma famille politique pour son développement.

Mon canton est l'objet de toute mon attention car j'y ai mes racines depuis toujours. Je ne parlerai pas d'une certaine manière d'arriver dans des cantons de notre beau département.

Quant à mon vote, eu égard à cette décision modificative et aux budgets de ces dernières années, je le réserve à de meilleurs gestionnaires.

En conséquence, monsieur le président, le groupe USM votera contre cette DM 2.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Lydie Autreux au nom du groupe socialiste et républicain de progrès.

Mme AUTREUX. Monsieur le président, chers collègues, la décision modificative n°2 est d'abord un exercice technique destiné à ajuster au mieux notre budget, l'acte politique essentiel restant le budget primitif.

Comme les deux dernières années, le contexte de cette DM 2 n'est pas à l'euphorie générale.

Les conseils généraux sont confrontés depuis 3 ans à une crise financière : diminution des dotations de l'Etat, envolée des dépenses sociales suite à la crise économique, transferts au titre de la décentralisation sans compensations réelles, chute des droits de mutation. Les départements ont dû souvent recourir à l'impôt pour faire face à leurs charges obligatoires et ralentir leurs investissements en s'endettant plus lourdement. Cette situation ne peut plus durer et il est trop facile pour l'Etat de se décharger sur les collectivités locales pour se défausser de ses propres compétences.

2010 a été pour l'ensemble des collectivités et plus particulièrement pour les départements, une année de transition dans l'attente des résultats de la mise en œuvre des pseudo-réformes aussi bien fiscales, qu'institutionnelles qui impacteront gravement les collectivités locales.

L'inquiétude demeure particulièrement forte suite à l'adoption toute récente de la loi de réforme des collectivités territoriales. Les dispositions financières de cette réforme en pesant sur les finances des conseils généraux entraveront plus encore leur capacité d'investissement. Quand on sait que l'investissement des collectivités locales représente plus de 75 % de l'investissement publique dans notre pays, nous avons toutes les raisons d'être inquiets. Ce n'est pas comme cela, que la France retrouvera le chemin de la croissance et du plein emploi.

Pendant ce temps, la montée en puissance budgétaire des allocations universelles de solidarité (APA, PCH, RSA) se fait cruellement sentir. Ces 3 allocations individuelles de solidarité, hier du ressort de la solidarité nationale, sont désormais financées pour une part sans cesse croissante, sur les recettes propres du conseil général.

La Seine-et-Marne ne fait pas exception puisque pour l'année 2011, l'Etat devra aux Seine-et-Marnais 90 millions d'euros à ce titre.

Le nouveau gouvernement Fillon devra rapidement clarifier ses positions, particulièrement sur le sujet de la dépendance des personnes âgées. Cette prise en charge sera-t-elle assurée par la solidarité nationale au titre d'un véritable cinquième risque ou bien devra-t-elle être à la charge des familles qui devront souscrire une assurance privée ? Tel est l'enjeu de ce que nous prépare ce gouvernement.

Il faudra bien, qu'un jour, le gouvernement entende les arguments avancés par les élus départementaux. Ils tiennent en quelques mots : d'abord, qu'un véritable débat se tienne au Parlement pour poser les enjeux de la solidarité, que le gouvernement ouvre ensuite de véritables négociations sur le financement de ces trois allocations et qu'enfin soit mise en place une réelle péréquation entre les territoires.

Malgré ce contexte difficile, monsieur le président, nous saluons votre volonté de continuer de nous engager, sans relâche, au côté des Seine-et-Marnais. C'est notre engagement, c'est notre ferme volonté.

Nous n'y renoncerons pas, quelles que soient les difficultés et les menaces annoncées par nos dirigeants nationaux pour continuer d'étouffer, lentement, petit à petit, les départements.

Soyez certains, monsieur le président, de l'entier soutien de notre groupe dans les décisions que vous avez prises pour l'élaboration de cette DM2.

M. LE PRESIDENT. Je ne reviens pas sur les interventions pour ne pas alourdir notre séance. Nous en parlerons à l'occasion du débat d'orientations budgétaires puis lors de l'examen de notre budget primitif 2011. Tous les groupes ont dit qu'il s'agissait d'ajustements relativement techniques. Je ne veux pas donner le sentiment d'un débat politique superfétatoire sur ce sujet.

Je remercie les groupes de la majorité pour leur soutien.

Si vous êtes d'accord nous procédons à un vote à main levée.

Il n'y a pas d'opposition ? ...

Il en est ainsi décidé.

Je mets aux voix la DM 2 de 2010.

Les élus du groupe USM votent contre avec les pouvoirs que va nous indiquer Mme Péronnet.

Mme PERONNET, *secrétaire générale de l'assemblée départementale*. Pouvoir de Jean Calvet à Jean Dey et de Gérard Eude à Didier Turba.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'abstention.

Les élus des groupes de la majorité votent pour avec les deux pouvoirs.

La deuxième décision modificative amendée de 2010 est adoptée. Notre huissier va passer dans les rangs de l'assemblée pour vous faire signer les parapheurs.

N° 7-02

M. TURBA suppléant M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Il est proposé de déléguer au président du conseil général la compétence de l'assemblée départementale en matière de placement de fonds.

Dans le cadre de la dérogation à l'obligation de dépôt des fonds au Trésor relevant de l'article L.1618-2 du CGCT, le président pourra prendre les décisions nécessaires à la réalisation de placements de fonds auxquels il convient de procéder.

Tout cela est très strictement encadré par la loi.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7-03

M. TURBA suppléant M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. La SEM Aménagement 77 souhaite souscrire un second emprunt de 1 000 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la convention globale de financement de la concession d'aménagement de Saint-Thibault-des-Vignes. Elle sollicite la garantie du département à hauteur de 60 % soit 600 000 €. La commune de Saint-Thibault-des-Vignes garantit 20 %. La garantie accordée par les collectivités locales à des projets d'aménagement est limitée à hauteur de 80 % du montant de l'emprunt.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7-04

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Il s'agit d'un ajustement de 1,5 M€ pour le budget du SDIS. Je ne doute pas que tout le monde le votera compte tenu de l'excellente gestion et de l'excellente présidence du SDIS bien sûr.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7-05

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Il est proposé d'attribuer une subvention de 30 000 € destinée à soutenir les actions de l'union départementale des sapeurs-pompiers en faveur des jeunes sapeurs-pompiers seine-et-marnais. Cette subvention permettra la création de quatre sections de J.S.P. et l'habillement et l'équipement de protection qui va avec.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7-06

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Il s'agit de voter ce fonds pour l'ensemble des communes concernées dans le cadre des communes défavorisées. Les critères sont inchangés.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il s'agit des rôles 2009.

Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 7-07

M. TURBA suppléant M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Il s'agit de répartir le solde du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, aux E.P.C.I. défavorisés.

Ce solde, d'un montant de 8 043 234,13 € est réparti :

- d'une part à hauteur de 65 % soit 5 228 102,18 € en faveur des communes défavorisées (la répartition est opérée dans une délibération distincte de celle-ci) ;

- d'autre part à hauteur de 35 % soit 2 815 131,95 €, entre les EPCI défavorisés : la répartition de cette part fait l'objet de la présente délibération.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7-08

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Le décret du 14 janvier 2009 impose la saisine de l'assemblée départementale pour arrêter la liste des départements concernés par la répartition du fonds de péréquation de la taxe professionnelle de la Seine-et-Marne. Sur la base de cette liste, le préfet de la Seine-et-Marne informera les départements concernés afin qu'ils puissent solliciter la répartition interdépartementale du fonds de la Seine-et-Marne. Les départements concernés sont le Loiret, l'Yonne, l'Essonne et l'Oise.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

12 JOURNEE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPEES

M. LE PRESIDENT. En vue de la journée internationale des personnes handicapées du 3 décembre prochain, nous avons souhaité mettre à l'honneur un projet novateur qui s'attache depuis 2005 à retracer les parcours de vie de résidants handicapés de différents foyers à travers les photos des lieux qui ont marqué leur vie ainsi que des textes réalisés à partir de leurs échanges avec l'artiste Jacqueline Trichard et des récits personnels de leurs familles.

L'exposition « Images et parcours de vies » a été réalisée avec des personnes de la résidence des Servins, un foyer d'accueil médicalisé situé à Hautefeuille, géré par l'association des établissements du domaine Emmanuel qui accompagne 47 personnes atteintes de handicap mental.

Je tiens à remercier les initiateurs de cette opération, tout particulièrement Jacqueline Trichard, photographe-plasticienne, qui a réalisé cette exposition, Serge Jentzer, directeur général de l'association des établissements du domaine Emmanuel et Gilles Kubic directeur de la résidence des Servins ainsi que les résidants, surtout 7 d'entre-eux et deux éducateurs pour leur présence aujourd'hui.

Je vous invite à vous rendre dans le hall pour procéder à l'inauguration formelle de cette exposition et pour la découvrir pour ceux qui ne l'ont pas regardée attentivement ce matin.

Merci à tous.

La séance est levée.

(La séance est levée à 13 heures 05.)

SOMMAIRE

--

Les numéros des commissions figurant dans le présent sommaire correspondent aux dénominations suivantes :

- n° 1, commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement ;
- n° 2, commission de l'administration générale et du personnel ;
- n° 3, commission des transports, des déplacements et de la voirie ;
- n° 4, commission des solidarités, de la santé publique et du logement ;
- n° 5, commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales ;
- n° 6, commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme ;
- n° 7, commission des finances.

--

1 PRESENCES

2 ELOGE FUNEBRE DE VICTOR PRUDHOMME

3 DOCUMENTS

4 CALENDRIER

5 AGENDA

Interviennent : M. le président, Mme Chain-Larché, M. le président, Mme Chain-Larché, M. le président, Mme Picard, M. le président, Mme Chain-Larché, MM. Agisson, le président, Morin, le président, Morin, le président.

6 NOUVEL ARRIVANT

7 PROCES-VERBAUX

8 DESIGNATION

N° 0/01 : Désignation des représentants du conseil général au sein de la conférence des territoires.

9 VŒU RELATIF AU FINANCEMENT DES ALLOCATIONS UNIVERSELLES DE SOLIDARITE.

Interviennent : MM. le président, Turba, Ballot, Turba, le président, Ballot, le président, Ballot, Turba, le président.

Adoption du vœu amendé à l'unanimité.

10 EXAMEN DES RAPPORTS

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
1/01	Fonds départemental d'attractivité - Modification du règlement et de la convention type. Adoption du projet de délibération.	1 - AIELLO Léo 7 - TURBA Didier
1/02	C3D de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq (CCPO). Interviennent : MM. Elu, Caparroy. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	1- CAPARROY Bertrand 7 - CALVET Jean
1/03	Aménagement numérique du département - Etude de piquetage. Convention avec la Communauté de Communes des Deux Fleuves. Interviennent : MM. Caparroy, le président. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	1- CAPARROY Bertrand 7 - BERNHEIM Gérard
1/04	Avis du Département sur la demande de reconnaissance des Grands Lacs de Seine (Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine - I.I.B.R.B.S) en Etablissement Public Territorial de Bassin (E.P.T.B) sur le territoire	1- DEY Jean 3 - BERQUIER André 6 - PELABERE Michèle 7 - EUDE Gérard suppléé par ---TURBA Didier

1/05	<p>Seine - Amont. Interviennent : MM. Elu, Rigault, Dey. Adoption du projet de délibération amendé. Réseau départemental de surveillance des eaux superficielles. Interviennent : MM. Dey, Walker. Adoption du projet de délibération.</p>	1- CORNEILLE Bernard
1/06	<p>Convention avec la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire pour la création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP). Interviennent : MM. Dey, Ballot, le président. Adoption du projet de délibération à l'unanimité</p>	1- BERQUIER André 7 - EUDE Gérard suppléé par TURBA Didier

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
2/01	<p>Personnel départemental : création d'emplois permanents. Adoption du projet de délibération.</p>	2 - ELU Francis 7 TALLET Maud suppléée par TURBA Didier
2/02	<p>Modification du compte épargne temps créé par délibération du 24 juin 2005 pour les agents du Département. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	2 - ELU Francis 7 TALLET Maud suppléée par TURBA Didier
2/03	<p>Conventions relatives à la participation financière du Département aux trois restaurants collectifs situés à Melun, à conclure avec le BTP-Score Services, le RIAM et le RAPSM, au titre des prestations d'actions sociales. Adoption du projet de délibération.</p>	2 - AUTREUX Lydie 7 - BALLOT Jacques
2/04	<p>Actions de sensibilisation à la sécurité routière - Attribution d'une subvention à la fondation de la route. Adoption du projet de délibération.</p>	2 - NOURY Paule 7 - MOUTON Jean-Louis
2/05	<p>Projet de territoire : Indemnisation des frais de déplacement des membres du Collège des Citoyens du Conseil participatif. Adoption du projet de délibération.</p>	2 - LAPLACE Jacky 7 - CALVET Jean
2/06	<p>Convention de partenariat à conclure avec sept autres collectivités territoriales afin de mutualiser des logiciels libres. Intervient : M. Caparroy. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	2 - PELABERE Michèle
2/07	<p>Acquisition auprès de la commune de Vulaines-sur-Seine d'une parcelle bâtie. Interviennent : MM. le président, Walker, Ballot, Walker, le président, Turba, le président, Turba, Walker, le président, Robinet. Adoption du projet de délibération.</p>	2 - BENARD Michel 7 - BALLOT Jacques

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
3/01	Débat public sur le prolongement du RER E à l'ouest - Avis du Département. Interviennent : MM. le président, Barbaux, le président, Morin, le président. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	3 - BERQUIER André
3/02	Résorption des Points Noirs Bruit ferroviaires sur les communes de Vaires-sur-Marne et Chelles - tranche 2. Interviennent : Mme Querci, M. le président, Mme Querci, M. le président. Adoption du projet de délibération.	3PELABERE Michèle 7MOUTONJean-Louis
3/03	Délégation de service public de transport à la demande de personnes handicapées "Pam 77"- Rapport annuel 2009 et Avenant n° 2. Interviennent : MM. Aubert, Bernheim, Bontoux, Bernheim, Bontoux, Bernheim, le président, Bontoux, Bernheim, le président. Adoption du projet de délibération.	3 - BERQUIER André 7 -BERNHEIM Gérard
3/04	Convention relative à l'organisation de la distribution des titres IMAGINE-R et aux aides accordées pour les achats de ces titres. Adoption du projet de délibération.	3 - AUBERT André 7MOUTONJean-Louis suppléé par TURBA Didier
3/05	Lignes conventionnées : Projets de convention et d'avenant. - Réseau de transport " Si t'bus " de la Communauté d'Agglomération de la Brie Francilienne, - " Sol'R " du secteur du Val Bréon et de Tournan-en-Brie, - " STIGO " des communes de Gretz-Armainvilliers et Ozoir, - " Pays créçois " de la Communauté de communes du Pays créçois, - " Pep's " des secteurs III et IV de Marne-la Vallée. Adoption du projet de délibération.	3- AGISSON Jean-Claude 7 - RIGault Pierre
3/07	Liaison Meaux-Roissy – Barreau RN3-RN2. Acquisitions foncières sur le territoire des communes de Compans, Mitry-Mory et Fresnes-sur-Marne.	3-CORNEILLE Bernard 7-PARIGI Jean-François suppléé par RIGault Pierre
3/09	Adoption du projet de délibération. Aménagement d'une liaison entre le sud de Melun et l'A6 (RD 607 - RD 142) - Etudes Préliminaires. Interviennent : MM. Agisson, Morin, Bascou, <i>directeur départemental des routes</i> , le président, Walker, le président, Bernheim, le président, Mme Picard. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	3 - WALKER Lionel 7 -BERNHEIM Gérard

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
4/01	<p>Mise en place d'un service de téléassistance départemental - Recours à une Délégation de Service Public.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	<p>4 - AUTREUX Lydie 7 - EUDE Gérard suppléé par TURBA Didier</p>
4/02	<p>Approbation de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile autorisés par le Département.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	<p>4 - BENARD Michel 7 - EUDE Gérard suppléé par TURBA Didier</p>
4/03	<p>Renouvellement de la convention tripartite entre l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, le Département, et l'EHPAD de Varredes "Korian La Magdeleine".</p> <p>Interviennent : M. Morin, Mme Boubet, <i>directrice générale adjointe des solidarités</i>, M. Morin, Mme Boubet, M. Morin, Mme Boubet, M. Morin, Mme Boubet, M. Morin, M. le président, Mme Boubet, M. Morin, M. le président, M. Morin, M. le président, Mme Boubet, M. Morin, M. le président, M. Morin, M. le président.</p> <p>Retrait du rapport.</p>	<p>4 - PERRUSSOT François 7 - PARIGI Jean-François suppléé par RIGAULT Pierre</p>
4/04	<p>Renouvellement de la convention tripartite de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes géré par le centre hospitalier de PROVINS.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	<p>4 - JAUNAUX Yves 7 - BERNHEIM Gérard</p>
4/05	<p>Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre des actions en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées - Troisième répartition de crédit 2010</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	<p>4 - AUTREUX Lydie 7 - CALVET Jean suppléé par TURBA Didier</p>
4/06	<p>Subvention à l'association " L'ENVOL pour les enfants européens" et projet de convention pour l'année 2010.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	<p>4 - QUERCI Danièle 7 - BERNHEIM Gérard</p>
4/07	<p>Subventions de fonctionnement à des associations ou à des organismes œuvrant dans le domaine de la petite enfance et de la santé.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	<p>4 - QUERCI Danièle 7 - TALLET Maud suppléée par TURBA Didier</p>
4/08	<p>Subventions au titre de l'insertion par la santé.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	<p>4 - PERRUSSOT François 7 - CALVET Jean suppléé par TURBA Didier</p>

Vœu relatif au projet de loi portant nouvelle organisation du marché de l'électricité.
Interviennent : MM. Bernheim, Bontoux, Jaunaux, Aiello, le président.
Adoption du vœu.

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
5/01	Subventions complémentaires exceptionnelles pour les collèges publics - exercice 2010. Adoption du projet de délibération.	5 - PERRUSSOT François 7 - EUDE Gérard suppléé par TURBA Didier
5/02	Subvention forfaitaire pour le nettoyage des vitres inaccessibles des collèges publics au titre de l'année 2010. Adoption du projet de délibération.	5 - CORNEILLE Bernard 7 - RIGAULT Pierre
5/03	Enseignement privé - Participation au fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Exercice 2010 - Deuxième répartition de crédits. Adoption du projet de délibération.	5 - PERRUSSOT François 7 - TURBA Didier
5/04	Convention relative à l'octroi d'aides à l'investissement pour les collèges privés sous contrat d'association. Adoption du projet de délibération.	5 - LAPLACE Jacky 7 - TURBA Didier
5/05	Subventions aux collèges - Maîtres d'apprentissage en restauration - année 2010. Adoption du projet de délibération.	5 - AUTREUX Lydie 7 - RIGAULT Pierre
5/06	Convention de partenariat pluriannuelle avec l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré de Seine-et-Marne. Adoption du projet de délibération.	5 - BONTOUX Jean-Pierre 7 - TALLET Maud suppléée par TURBA Didier
5/07	Associations sportives scolaires U.S.E.P. - Approbation de nouveaux critères d'attribution des subventions. Adoption du projet de délibération.	5 - BONTOUX Jean-Pierre 7 - MOUTON Jean-Louis
5/08	Rencontre annuelle du sport - adhésion à l'association "Agence Pour l'Education par Le Sport" (APELS) - Intervention d'un expert. Interviennent : MM. Agisson, le président. Adoption du projet de délibération.	5 - BONTOUX Jean-Pierre 7 - TALLET Maud suppléée par TURBA Didier
5/09	Subvention de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. Adoption du projet de délibération.	5 - PERRUSSOT François 7 - EUDE Gérard suppléé par TURBA Didier
6/01	Festival Dépayz'Arts : conventions de partenariat avec la SNECMA, l'AJECTA, la Galleria Continua et la Ferme du Buisson. Interviennent : MM. Mouton, le président, Mme Carisé, MM. le président, Jaunaux. Adoption du projet de délibération.	6 - PELABERE Michèle 7 - CALVET Jean suppléé par TURBA Didier
6/02	Avenant à la convention pluriannuelle de partenariat 2007-2012 entre le Département et la ville de Provins pour la restauration de monuments historiques. Interviennent : MM. Walker, le président. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	6 - CAPARROY Bertrand 7 - BALLOT Jacques

N d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
7/01	<p>Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2010. Interviennent : MM. le président, Turba, le président, Bontoux, le président, Dey, le président, Ballot, le président, Mme Autreux, M. le président. Adoption de la DM 2 amendée de 2010</p>	7 - TURBA Didier
7/02	<p>Délégation de compétence au Président en matière de placements. Adoption du projet de délibération.</p>	7 - EUDE Gérard suppléé par TURBA Didier
7/03	<p>Mise en place du second emprunt de la convention globale de financement accordée à Aménagement 77 pour financer l'aménagement de la ZAC Centre Bourg à Saint-Thibault-des-Vignes. Adoption du projet de délibération.</p>	7 - EUDE Gérard suppléé par TURBA Didier
7/04	<p>Ajustement de la contribution départementale au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne pour l'année 2010. Adoption du projet de délibération.</p>	7 - BERNHEIM Gérard
7/05	<p>Attribution d'une subvention à l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers - Année 2010. Adoption du projet de délibération.</p>	7 - TURBA Didier
7/06	<p>Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle : répartition en faveur des communes défavorisées (rôles 2009). Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	7 - MOUTON Jean-Louis
7/07	<p>Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle - Répartition en faveur des E.P.C.I défavorisés - Rôles généraux 2009 et supplémentaires. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	7 - EUDE Gérard suppléé par TURBA Didier
7/08	<p>Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle de la Seine-et-Marne. Prélèvements 2010. Détermination des Départements éligibles à la répartition du fonds. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	7 - TURBA Didier